

PROGRAMME | ACADÉMIE
ONU-REDD

 Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement



unitar

Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

GARANTIES REDD+
AU TITRE DE LA
CONVENTION-CADRE
DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

ACADÉMIE REDD+

MODULE D'APPRENTISSAGE

3^E ÉDITION – DÉCEMBRE 2018

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018

ISBN : 978-92-807-3647-2

N° de référence : DEP/2101/NA

Publié en septembre 2018

Remerciements

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tient à remercier les principaux auteurs et les contributeurs qui ont participé à l'élaboration du présent module d'apprentissage. Auteur principal : Bruno Hugel (PNUD/ONU-REDD).

Contributeurs et réviseurs : Charlotte Hicks (PNUE/WCMC), Pierre-Yves Guedez (PNUD/ONU-REDD), Elina Vaananen (PNUE/WCMC), Marco Chiu (PNUD/ONU-REDD), Joel Scriven (PNUD/ONU-REDD), Elizabeth Eggerts (PNUD/ONU-REDD).

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Par ailleurs, les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les décisions ou les politiques du PNUE. La mention de marques et sociétés commerciales n'implique aucun appui de la part du PNUE.

Reproduction

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en mentionner la source. Le PNUE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du PNUE. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée au Directeur de la Division de la communication et de l'information (DCPI), UNEP, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya.

La présente publication est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://bit.ly/REDD_Academy

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD soutient les processus REDD+ menés à l'échelle nationale et encourage la participation éclairée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, dans leur mise en œuvre nationale et internationale.



MONIKA GAIL MACDEVETTE

DIRECTRICE P. I.
DE LA DIVISION DES
ÉCOSYSTÈMES DU PNUE

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative coordonnée de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité d'enseignement et de formation environnementale du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial que représente l'atténuation du changement climatique et à permettre un renforcement systématique et ciblé des capacités, afin de mettre en œuvre la REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en matière de capacités recensés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le principal objectif de l'Académie REDD+ est de munir des « champions REDD+ » potentiels des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ au niveau national.

UNITAR

Œuvrant dans toutes les régions du monde, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies. Par le biais des connaissances et de l'apprentissage, il donne aux individus, aux gouvernements et aux organisations les moyens de relever efficacement les défis mondiaux contemporains.

Ses formations ciblent deux principaux groupes de bénéficiaires : les acteurs chargés d'élaborer les accords intergouvernementaux définissant les normes, les politiques et les programmes mondiaux, notamment les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et les agents clés du changement dans les pays, qui traduisent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant, chère apprenante,

Bienvenue à la troisième édition des modules d'apprentissage de l'Académie REDD+. Élaborés par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux du Programme ONU-REDD, ces modules vous permettront d'acquérir une expertise en matière de planification et de mise en œuvre de la REDD+.

Conçus pour vous accompagner tout au long de votre parcours d'apprentissage, ils vous fourniront les connaissances nécessaires pour comprendre les différentes composantes de la REDD+, des principes de base aux explications détaillées relatives à l'établissement de niveaux de référence, au suivi, à l'attribution des incitations et à l'engagement des parties prenantes.

Le déforestation et la dégradation des forêts constituant la troisième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, il est indispensable d'agir pour réduire la déforestation et reconstituer les forêts sur notre planète. En produisant des bénéfices sociaux et économiques, la REDD+ joue également un rôle fondamental dans la réalisation du Programme de développement durable.

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris, de nombreux pays en développement sont aujourd'hui résolument axés sur la mise en œuvre de la REDD+. Je vous encourage à suivre la formation en ligne de l'Académie REDD+, et à mettre vos connaissances au service de la réussite nationale et mondiale de l'initiative REDD+ !

COMMENT UTILISER CE MODULE D'APPRENTISSAGE



N'hésitez pas à écrire sur ce module, à noter vos questions, à utiliser les pages de notes.



Faites les exercices.
Ils sont amusants...



Suivez votre progression sur la page de la table des matières.



Ne lisez pas tout d'une traite.



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Téléchargez cette publication à l'adresse suivante :
http://bit.ly/REDD_Academy,
et utilisez la version en ligne pour accéder à l'ensemble des liens hypertextes.

TABLE DES MATIÈRES



- ☐ Garanties REDD+
- ☐ Avantages et risques de la mise en œuvre de la REDD+
- ☐ Exigences accompagnant les garanties applicables à la REDD+ au titre de la CCNUCC
- ☐ Autres mesures de garanties applicables à la REDD+
- ☐ Approches nationales des garanties
- ☐ Systèmes d'information sur les garanties
- ☐ Résumés des informations sur les garanties
- ☐ Outils ONU-REDD relatifs aux garanties

ÉTUDES DE CAS

- ☐ Exemples de différents aspects des garanties REDD+ dans divers pays : **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MEXIQUE, INDONÉSIE, TANZANIE, COSTA RICA, MALAISIE, ÉQUATEUR et BRÉSIL.**

ACTIVITÉS

- ☐ Exercice
Exigences relatives aux garanties
- ☐ Exercice
Avantages et risques associés aux P&M REDD+



A vertical photograph of a forest with tall, slender trees and green foliage, serving as a background for the left side of the page.

Garanties REDD+ au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Ce module examine les exigences relatives aux garanties au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la façon dont les pays s'efforcent de satisfaire à ces exigences, ainsi que certains des outils ONU-REDD disponibles pour accompagner les pays dans leur approche des garanties.



Les sections de ce module portent sur :

- Les exigences en matière de garanties REDD+ au titre de la CCNUCC, notamment les sept garanties de Cancún
- Un cadre conceptuel des approches nationales pour satisfaire à ces exigences de garanties (et d'autres)
- Les considérations et les étapes génériques pour concevoir un système d'information sur les garanties (SIS)
- Les considérations sur le contenu des résumés des informations sur les garanties
- Les outils ONU-REDD disponibles pour aider les pays à concevoir et appliquer leurs approches nationales des garanties REDD+



Que savez-vous déjà à ce sujet ?

GARANTIES REDD+ AU TITRE DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

GARANTIES REDD+

Les « garanties » font en général référence à des processus ou des politiques conçus pour atténuer les risques. Les sept garanties (encadré 2) associées à la REDD+, comme convenu dans le cadre de la CCNUCC, sont des principes généraux ambitieux. Elles permettent non seulement de garantir que les politiques et mesures REDD+ (P&M) « ne nuisent pas » aux personnes ni à l'environnement, mais qu'elles font aussi « du bon travail » et renforcent les avantages sociaux et environnementaux.

AVANTAGES ET RISQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre de la REDD+ est susceptible d'engendrer des avantages sociaux et environnementaux importants (aussi appelés « avantages connexes », « avantages multiples » ou « avantages hors carbone » de la REDD+), toutefois, il existe également des risques potentiels pour les communautés et l'environnement. Ces avantages et ces risques varient selon les P&M REDD+ mises en œuvre par un pays pour s'attaquer aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que selon le lieu et la manière dont ces P&M sont appliquées. Le tableau 1 résume certains des avantages et risques environnementaux et sociaux potentiels associés à la REDD+.

Tableau 1 Avantages et risques potentiels de la mise en œuvre de la REDD+

	Avantages	Risques
Sociaux	● Renforcement des moyens de subsistance et amélioration de l'accès aux ressources naturelles ● Amélioration de la gouvernance des forêts et de l'application des lois ● Protection des territoires et des cultures des peuples autochtones et des communautés locales ● Renforcement de la parole communautaire et de la participation des communautés aux prises de décision ● Clarification/sécurisation des droits fonciers et des droits d'accès aux ressources ● Renforcement de l'égalité hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes et des autres groupes marginalisés	● Spéculation sur les terres/ressources et conflits fonciers ● Conflits entre les parties prenantes ou les utilisateurs des ressources ● Exclusion des peuples autochtones et des communautés locales des prises de décision ● Contestation des droits d'accès aux terres et aux ressources ● Inégalités envers et exclusion grandissante des femmes et autres groupes marginalisés des processus de prise de décision et de l'accès aux opportunités et avantages résultant de la REDD+
Environnementaux	● Maintien et restauration de : – La biodiversité – espèces forestières et écosystèmes dont la conservation est préoccupante – Services écosystémiques – p. ex. la qualité de l'eau, le contrôle de l'érosion, les produits forestiers ligneux et non ligneux, la pollinisation, la régulation climatique locale, les valeurs culturelles ● Les forêts intactes et connectées sont plus stables écologiquement (endurantes et résistantes) face aux effets du changement climatique	● Déplacement des pressions liées à la déforestation/dégradation vers des zones importantes pour la biodiversité ou les services écosystémiques ● Intensification des effets de l'agriculture sur la biodiversité non forestière ● Remplacement de la forêt naturelle par des plantations ● Forêts plantées avec peu d'espèces d'arbres ou des espèces non endémiques

EXIGENCES ACCOMPAGNANT LES GARANTIES APPLICABLES À LA REDD+ AU TITRE DE LA CCNUCC

Pour offrir une protection contre les risques et promouvoir les avantages potentiels sous-jacents à l'atténuation du changement climatique, les Parties

à la CCNUCC ont adopté une orientation générale et un ensemble de sept garanties devant être appliquées aux activités REDD+ lors de la 16^e Conférence des Parties (COP16) à Cancún, Mexique en 2010. Ces « garanties de Cancún » (voir l'encadré 2) doivent être « promues et soutenues » lors de la mise en œuvre d'activités REDD+ et des informations doivent être fournies sur la façon dont elles sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de la REDD+.

Encadré 2 Les garanties de Cancún

« En exécutant les activités [REDD+], il faudrait promouvoir les garanties ci-après et y adhérer :

- a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs.
- b) Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales.
- c) Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- d) Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, aux activités visées aux paragraphes 70 et 72 de la précédente décision.
- e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles, mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux.
- f) Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion.
- g) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.

Source : CCNUCC, Décision 1/CP.16, annexe I, paragraphe 2¹

L'orientation de la CCNUCC relative aux garanties et applicable aux processus d'élaboration de la stratégie nationale/au plan d'action (SN/PdA), ainsi qu'à la mise en œuvre des P&M de la REDD+, peut être résumée ainsi :

- lors de l'**élaboration et de la mise en œuvre des SN/PdA**, prendre en considération, entre autres choses, les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, la problématique de l'égalité hommes et les femmes et les garanties de Cancún² ;
- **promouvoir et adhérer** aux garanties de Cancún lors de la mise en œuvre des activités

REDD+, quels que soient les sources et les types de financement³ ;

- développer un **système pour fournir des informations** sur la façon dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées (c'est-à-dire un « système d'information sur les garanties », SIS)⁴ ;
- soumettre des **résumés des informations** sur la manière dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+⁵.

1 La CCNUCC a rassemblé l'intégralité des textes des décisions de la COP en rapport avec la REDD+ dans le « [Decision booklet REDD+](#) » (CCNUCC, 2014).

2 CCNUCC, Décision 1/CP.16, paragraphe 72

3 CCNUCC, Décision 1/CP.16, paragraphe 69, annexe I, paragraphe 2

4 CCNUCC, Décision 1/CP.16, paragraphe 71 d) ; Décision 2/CP.17, paragraphe 64 ; Décision 12/CP.17, paragraphe 2 ; Décision 9/CP.19, paragraphe 3

5 CCNUCC, Décision 12/CP.17, paragraphe 3 ; Décision 9/CP.19, paragraphe 4 ; Décision 12/CP.19, paragraphes 1 à 5 ; Décision 17/CP.21, paragraphes 4 à 7

AUTRES MESURES DE GARANTIES APPLICABLES À LA REDD+

Un certain nombre d'organisations et d'initiatives internationales disposent de leurs propres mesures de garanties qui sont en adéquation avec les garanties REDD+ convenues au titre de la CCNUCC. Il existe également des cadres ou normes de garanties déterminées au niveau national, à l'instar de ceux utilisés dans des programmes nationaux de certification forestière. Certaines des principales initiatives de garanties applicables à la REDD+ comprennent :

- Banque mondiale : des politiques opérationnelles qui s'appliquent, en tant qu'exigences contractuelles, aux programmes de réduction des émissions de la REDD+ appuyés ou financés par la Banque mondiale à travers le Programme d'investissement pour la forêt (PIF), le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) et le [Fonds biocarbone](#). Le FPCF utilise des évaluations environnementales et sociales stratégiques et des cadres de gestion environnementale et sociale ([EESS](#) et [CGES](#)) pour garantir que la préparation à la REDD+ et les activités de démonstration sont conformes à ces politiques opérationnelles de la Banque mondiale.
- Fonds vert pour le climat (FVC) : établi au titre de et guidé par les principes et les dispositions de la CCNUCC, le FVC a provisoirement adopté les [Critères de performance en matière de durabilité sociale et environnementale](#) de la Société financière internationale (IFC) dans le cadre des paiements axés sur les résultats (PAR) de la REDD+. Un processus interne, reposant sur la consultation des parties prenantes, est en cours pour déterminer les dispositions permanentes relatives aux garanties pour les PAR REDD+. À ceci vient s'ajouter l'application également de cadres de garanties institutionnels des « entités accréditées⁶ », qui apportent une assistance financière et technique aux pays pour leur mise en œuvre de la REDD+. Les critères de performance sur la durabilité environnementale et sociale de l'IFC établissent des responsabilités

⁶ Le FVC travaille avec un large éventail d'entités accréditées afin d'orienter ses ressources vers des projets et des programmes. Ces entités peuvent être privées ou publiques, non gouvernementales, infranationales, nationales, régionales ou internationales. Elles mènent une série d'activités qui incluent habituellement l'élaboration de propositions de financement, la gestion et le suivi de projets et de programmes. Les pays peuvent accéder aux ressources du FVC par le biais de plusieurs entités simultanément.

consenties du secteur privé dans différentes industries – infrastructures, secteur manufacturier, agro-industrie, services et marchés financiers, en particulier – les invitant à gérer leurs risques environnementaux et sociaux. Le cadre du durabilité de l'IFC, qui inclut les critères de performance, s'applique à toutes les sociétés d'investissement et de conseil dont les projets passent par le processus d'examen initial du crédit de l'IFC.

- Normes sociales et environnementales élaborées pour la REDD+ ([NSE REDD+](#)) : une initiative de la société civile internationale qui fait appel aux normes de bonnes pratiques volontaires et aux processus multipartites pour appuyer une mise en œuvre efficace et une transmission crédible des informations sur les garanties, à l'appui des programmes REDD+ gouvernementaux. Les pays et les territoires infranationaux ont participé à cette initiative, en utilisant le contenu et le processus des NSE REDD+ de différentes manières : comme un guide des bonnes pratiques, une base pour leur SIS ou une norme d'assurance qualité.
- Standards climat, communauté et biodiversité (SCCB) : développés par l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité ([ACCB](#)) et gérés par la norme carbone vérifié ([VCS](#) – Verified Carbon Standard), ces standards sont utilisés pour évaluer les projets de gestion des terres qui cherchent à vendre des crédits carbone sur un marché de compensation volontaire. Les SCCB servent à : a) identifier les projets qui luttent simultanément contre le changement climatique, soutiennent les communautés locales et les petits exploitants et maintiennent la biodiversité ; b) promouvoir l'excellence et l'innovation dans la conception et la mise en œuvre des projets ; c) atténuer les risques pour les investisseurs et les acheteurs de crédits compensatoires et multiplier les opportunités de financement pour les porteurs de projet.
- Différents systèmes de certification des forêts (p. ex. le [Forest Stewardship Council](#), le [Programme for the Endorsement of Forest Certification](#)), les normes relatives aux produits agricoles et les normes pour compenser les émissions (p. ex. l'approche juridictionnelle de la norme carbone vérifié), appliqués pour certifier la durabilité de la production et/ou des réductions des émissions réalisées grâce à des projets et programmes REDD+ spécifiques.

L'adhésion à plusieurs politiques de garanties imposées par les donateurs ou les investisseurs n'exige pas toujours d'appliquer des garanties différentes ou supplémentaires. En fonction de sa situation nationale, chaque pays a sa propre

« clarification » ou « interprétation » (voir ci-dessous) des garanties de Cancún, qui lui offre la possibilité de couvrir l'ensemble des exigences relatives aux garanties applicables, y compris celles des banques multilatérales de développement, des donateurs bilatéraux et des normes volontaires – même si l'harmonisation de ces dernières peut poser des difficultés d'un point de vue opérationnel. Un certain nombre de

pays ont indiqué qu'ils s'efforcent de mettre en concordance les processus relatifs aux garanties des donateurs/investisseurs (p. ex. l'EESS et le CGES du FCPF) avec leurs propres approches nationales des garanties (voir la section suivante). L'encadré 3 résume les efforts actuels de la République démocratique du Congo pour harmoniser les exigences relatives aux garanties du FCPF et de la CCNUCC.

Encadré 3 Harmonisation entre les exigences relatives aux garanties du FCPF et de la CCNUCC : l'expérience de la République démocratique du Congo

La RDC a commencé son travail sur les garanties en 2011 et a développé des normes nationales REDD+ basées sur un ensemble de textes normatifs internationaux, à la suite d'un large processus consultatif impliquant la société civile. Les normes nationales contiennent sept principes, 25 critères et 43 indicateurs qui couvrent différents domaines : la participation, la gouvernance, la transparence, le partage des éventuels avantages sociaux et économiques, l'intégration des problématiques hommes-femmes, la promotion des droits et les procédures de recours.

Dans le cadre d'un processus distinct, une EESS (évaluation environnementale et sociale stratégique) a été planifiée et conduite au titre du FCPF, marquant l'étape décisive qui vise à examiner les risques et les avantages des actions, politiques et mesures REDD+ envisagées. L'EESS s'est conclue en 2015, avec la finalisation d'un CGES (cadre de gestion environnementale et sociale) consistant en six documents interdépendants. Bien que le processus EESS n'ait pas utilisé les garanties de Cancún ni les normes nationales REDD+, le document final du CGES contient une évaluation du cadre juridique actuel et indique la façon dont les risques et les avantages identifiés peuvent être gérés grâce aux instruments juridiques en place. Les directives concernant le consentement, libre, préalable et éclairé (CLPE) et le mécanisme de recours (GRM – Grievance Redress Mechanism) ont également été élaborées.

Un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre afin d'établir des liens plus étroits entre les processus et obtenir ainsi des résultats plus efficaces. L'objectif de ces efforts est de générer un ensemble de normes nationales tirées du processus EESS-CGES et répondant spécifiquement aux garanties de Cancún. Avec pour objectif de confirmer la cohérence des normes et de les affiner pour qu'elles soient applicables à toutes les actions REDD+ aux niveaux du projet, de la juridiction et du pays, une matrice comparant les garanties de Cancún avec l'ensemble des principes et des critères des normes nationales existants a été développée. La RDC a également décidé de structurer l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) proposée devant être menée par les projets REDD+, ainsi que les cadres de gestion des risques associés, autour des normes nationales REDD+.

SOURCES : RDC (2014) ; RDC (2015) ; PROGRAMME ONU-REDD (2013)

APPROCHES NATIONALES DES GARANTIES

Puisque les garanties de Cancún décrites ci-dessus sont nécessairement des déclarations de principe générales, chaque pays devra établir la manière dont les garanties seront appliquées – ou mises en œuvre – selon son contexte spécifique.

L'approche nationale des garanties permet à un pays de répondre aux cadres internationaux de garanties en se basant sur les dispositifs de gouvernance existants qui, combinés aux objectifs de politique nationale (et internationale), peuvent être utilisés pour rendre les garanties de Cancún opérationnelles. Les dispositifs de gouvernance ciblés par l'approche nationale

comprennent trois éléments clés qui garantissent conjointement la réduction des risques sociaux et environnementaux et le renforcement des avantages de la REDD+ :

- **Les politiques, lois et réglementations (PLR)** – qui définissent sur le papier ce qui doit être fait afin d'appuyer la mise en œuvre des activités REDD+ de manière conforme aux garanties de Cancún (entre autres), c'est-à-dire la manière dont les garanties sont prises en compte ;
- **Les dispositifs institutionnels** – leurs mandats, procédures et capacités pour garantir que les PLR appropriées sont mises en œuvre en pratique, c'est-à-dire la manière dont les garanties sont respectées ; et

- **Les systèmes et les sources d'information** – qui rassemblent et mettent à disposition les informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de la REDD+.

L'approche nationale en faveur des garanties peut présenter des avantages pour les pays pour plusieurs raisons :

- Elle peut leur permettre de rendre les garanties REDD+ de la CCNUCC opérationnelles, avec l'objectif de garantir la réduction des risques sociaux et environnementaux et le renforcement des avantages de la REDD+, et de répondre aux exigences de la CCNUCC en matière de garanties afin d'accéder aux paiements axés sur les résultats (PAR) ;
- Elle peut leur permettre d'évaluer et de comprendre ce que signifient les garanties de Cancún dans leur contexte national particulier et quels sont les avantages et les risques qui concernent les P&M REDD+ envisagées dans le cadre de leurs SN/PdA évolutifs ;
- Elle peut les aider à déterminer les objectifs de garanties qu'ils souhaitent atteindre, en tenant compte des politiques nationales et des cadres/engagements internationaux en vigueur ;
- Elle peut contribuer à l'élaboration de P&M REDD+ plus durables, en tenant compte des problématiques socio-économiques⁷ et des préoccupations environnementales globales qui sont sans doute importantes pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts (ainsi que pour vaincre les obstacles entravant les « activités plus⁸ » davantage efficaces/complètes) ;
- Elle peut favoriser une appropriation par le pays et faire en sorte que les objectifs des garanties soient adaptés à la conjoncture nationale et contribuent aux objectifs nationaux en matière de développement durable et de croissance verte ;

- Elle peut aider à renforcer la confiance nationale en la REDD+ et à accroître la légitimité du programme en montrant la détermination du pays à traiter les garanties de manière à la fois globale et spécifique au contexte ;
- Elle peut s'avérer être un moyen rentable pour aider les pays à réaliser et à se tenir au courant des améliorations à long terme en matière de gouvernance, puisqu'elle se fonde sur les dispositifs de gouvernance existants (politiques, institutions et systèmes d'information) d'un pays pour prendre en compte et respecter les garanties REDD+ plutôt que d'en développer de nouveaux ; et
- Elle donne aux pays la possibilité d'envisager d'appliquer les garanties non seulement au secteur forestier mais aussi à d'autres secteurs d'utilisation des terres apparentés à la REDD+, tels que l'agriculture et l'énergie.

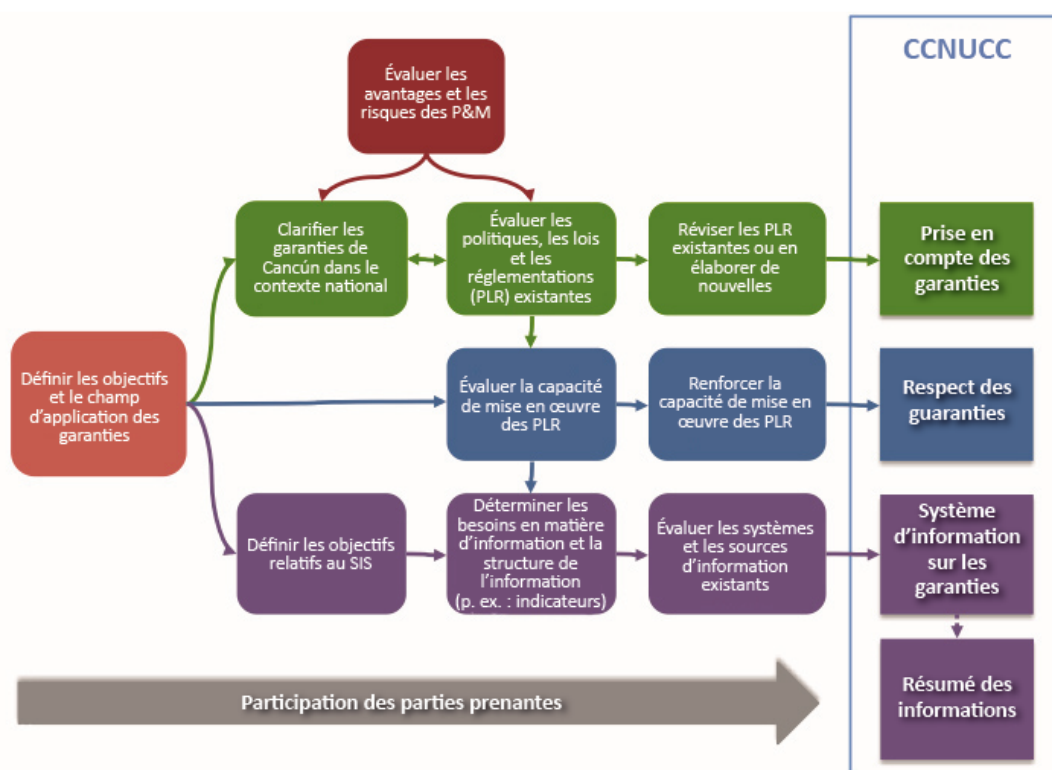
Comment développer une approche nationale des garanties

Il n'existe pas de schéma préconçu pour une approche nationale : chacune sera différente et reflétera les particularités des contextes nationaux ainsi que les objectifs globaux et l'étendue de l'application des garanties tels que définis par un pays. Cependant, en se référant à [l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années](#), des étapes génériques se dessinent, pouvant être utiles pour les pays prévoyant de développer leur approche nationale des garanties, comme illustré à la figure 4. Le nombre et l'ordre des étapes mises en œuvre par un pays est à l'appréciation de celui-ci, en fonction de son contexte spécifique. Il peut être profitable de mener le développement d'une approche nationale des garanties de manière itérative, les réalisations d'une étape servant à affiner les résultats des étapes précédentes et à préparer les étapes à suivre. Chaque étape générique clé est expliquée brièvement ci-dessous.

⁷ Y compris la question de genre.

⁸ Conservation de stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestier.

Figure 4 Cadre conceptuel d'approche nationale des garanties



i. Définir les objectifs et l'étendue des garanties

Dans ce contexte, définir les **objectifs** des garanties fait référence au(x) cadre(s) de garanties que le pays choisit d'appliquer à la REDD+ et à son choix quant au développement et à l'inclusion de garanties autres que celles de la CCNUCC. Les exigences relatives aux garanties de Cancún sont des conditions préalables essentielles pour pouvoir bénéficier des PAR au titre de la CCNUCC. Cependant, un pays peut aussi envisager d'autres exigences de garanties bi et/ou multilatérales, comme p. ex. les politiques opérationnelles de la Banque mondiale dans le cadre du FPCF, en fonction de la politique nationale et internationale et des exigences et priorités en matière de financement. Les exigences de garanties et les attentes des investisseurs quant aux activités REDD+ axées sur les résultats, ainsi que celles des acheteurs des réductions d'émissions/absorptions renforcées vérifiées peuvent aussi être prises en considération. Définir les objectifs des garanties peut en outre impliquer d'examiner quelles politiques nationales pourraient bénéficier de la prise en compte et du respect des garanties REDD+.

Les objectifs des garanties révéleront probablement un compromis entre les objectifs stratégiques du pays – p. ex. ses ambitions en ce qui concerne la contribution de la REDD+ à un développement durable et une croissance verte plus importants – et ses contraintes budgétaires et de capacité. Le

pays peut ainsi choisir de se concentrer uniquement sur les exigences internationales de la CCNUCC afin d'obtenir des PAR de la REDD+, ou d'inclure également l'utilisation de la REDD+ pour stimuler une croissance verte et un développement durable plus importants et réaliser ses objectifs de politique intérieure.

L'**étendue** de l'application des garanties consistera à déterminer ce à quoi, exactement, les garanties s'appliquent et dépendra de l'approche stratégique de la REDD+ qu'un pays choisit d'adopter, y compris l'échelle de sa mise en œuvre. Conformément aux exigences de la CCNUCC, par défaut les garanties doivent s'appliquer à toutes les P&M REDD+ mises en œuvre dans le cadre des SN/PdA. Un pays peut toutefois souhaiter intégrer la REDD+ dans des stratégies du secteur forestier plus vastes, ou – dans la mesure où les actions REDD+ ne se limiteront sans doute pas au secteur forestier mais seront intersectorielles – choisir d'inclure des secteurs qui peuvent être liés aux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts comme l'agriculture et l'énergie issue de la biomasse.

L'établissement des objectifs et de l'étendue des garanties a été généralement mené lors d'une série de consultations avec les parties prenantes, orchestrée par les points focaux gouvernementaux participant à la REDD+ (voir la section IV sur la participation des parties prenantes ci-dessous). L'encadré 5 présente un aperçu de la façon dont le Mexique a pris en compte les objectifs et l'étendue de l'application des garanties lors de l'élaboration de sa stratégie nationale REDD+.

Encadré 5 Objectifs et étendue de l'application des garanties du Mexique

En ce qui concerne les objectifs des garanties, le Mexique a expressément adopté les garanties de Cancún dans son projet de stratégie nationale REDD+ (ENAREDD+). En outre, en 2012, le Mexique a réformé sa loi sur le développement durable des forêts, en reconnaissant légalement les garanties de Cancún comme étant celles à respecter, et a établi par ailleurs un ensemble de garanties à appliquer aux P&M relatives aux services environnementaux régis par cette loi.

L'étendue de l'application des garanties de Cancún au Mexique est liée à son choix de l'approche de la REDD+, territoriale et multisectorielle, afin de réduire les pressions qui entraînent la déforestation et la dégradation des forêts. Par conséquent, l'étendue de l'application des garanties de Cancún est largement multisectorielle et l'ENAREDD+ est basée sur une coordination intersectorielle.

Sources : CONFAOR (2014) ; CONAFOR (pers. comm., 2015)

ii. Prendre en compte les garanties

La « prise en compte » des garanties varie selon les pays ; cependant, de manière générale, elle signifie qu'un corpus cohérent de PLR et les dispositions institutionnelles y afférentes sont mises en œuvre pour gérer les avantages et risques associés aux P&M REDD+, ce qui facilite l'application des garanties de Cancún dans le contexte national et la réalisation de leurs objectifs. Trois étapes génériques concernant les garanties REDD+ ont été identifiées et adoptées par plusieurs pays :

- « Clarifier⁹ » – ou « interpréter » les garanties de Cancún en fonction du contexte national ;
- Étudier et évaluer les politiques, lois et réglementations (PLR) existantes applicables aux garanties¹⁰ ; et au fil du temps
- Réviser les PLR existantes et en développer de nouvelles, selon les besoins, afin de s'assurer qu'elles couvrent les risques et les avantages potentiels identifiés associés aux P&M REDD+.

La première étape consiste à clarifier la signification de chacune des sept garanties de Cancún, ainsi que des autres cadres internationaux de garanties que le pays peut vouloir mettre en place, selon la conjoncture nationale particulière. Dans certains cas, cet exercice de clarification a amené à définir des garanties ou des normes REDD+ nationales spécifiques au pays, dont l'étendue va parfois au-delà de ce qui est exigé par la CCNUCC. La clarification des garanties peut être un point de départ important pour la participation des parties prenantes, et peut permettre à un pays d'avoir une compréhension collective de ce que les garanties de Cancún (et d'autres, le cas échéant) signifient pour différents groupes de parties prenantes (voir la section IV). Cela est particulièrement vrai si ce processus de clarification repose sur ou est lié à une évaluation des avantages et des risques éventuels associés aux P&M REDD+ envisagées. De nombreux pays ont trouvé utile d'avoir un certain degré de précision sur les P&M REDD+ envisagées avant de commencer à analyser la manière dont les garanties peuvent être prises en compte. Par ailleurs, un certain nombre de pays ont déterminé qu'une évaluation des avantages et des risques devait être effectuée avant la finalisation des SN/PdA, afin que les résultats puissent servir à élaborer et sélectionner des P&M, et que les mesures d'atténuation des risques, quels qu'ils soient, puissent être inclus dans les SN/PdA. L'encadré 6 montre comment l'Indonésie a clarifié les garanties de Cancún en fonction de sa situation nationale.



POINT DE RÉFLEXION

Quels pourraient être les objectifs et l'étendue des garanties dans votre pays ?

9 Parmi les synonymes utilisés dans les publications et par les professionnels, on trouve aussi : « contextualiser », « élaborer », « interpréter », « spécifier » et « déchiffrer » les garanties de Cancún en fonction de la conjoncture nationale.

10 Il faut noter que les PLR sont souvent considérées comme étant la législation nationale d'un pays, mais elles peuvent aussi englober les décrets infranationaux dans les grands pays fédéraux où chaque État dispose d'une certaine autonomie pour légiférer dans sa juridiction. Il peut aussi exister des PLR non étatiques ; le secteur privé fonctionne typiquement selon des politiques de responsabilité sociale propres à l'entreprise et selon des normes de bonnes pratiques industrielles collectives. Les normes culturelles des peuples autochtones et des communautés locales peuvent aussi contribuer à la prise en compte et au respect des garanties, en plus des PLR codifiées par le gouvernement.

Encadré 6 Expérience de l'Indonésie dans la clarification des garanties de Cancún dans le contexte national comme élément clé de l'élaboration du système d'information sur les garanties

En Indonésie, la clarification des garanties de Cancún dans le contexte national a révélé que les garanties REDD+ n'étaient pas nouvelles en ce qui concerne l'approche de l'Indonésie vis-à-vis de la gestion des forêts. Un certain nombre de politiques, lois, réglementations (PLR) et de normes en vigueur ont été identifiées au sein du secteur forestier, formant une base sur laquelle développer des principes, des critères et des indicateurs (PCI) nationaux applicables aux garanties de Cancún.

L'évaluation des PLR obligatoires existantes et des instruments volontaires a constitué une première étape importante pour déterminer le contenu à fournir pour chaque garantie du système d'information sur les garanties (SIS) indonésien. L'évaluation a été menée en s'appuyant sur les critères suivants :

- Leur pertinence envers les garanties de Cancún en ce qui concerne la façon dont ils pourraient être appliqués en tenant compte de leur faisabilité technique, leur potentiel ou leur efficacité dans des conditions idéales, et des pratiques actuelles en matière de mise en œuvre et d'efficacité.
- Leurs limites à l'égard du champ d'application des instruments existants.
- L'efficacité de ces instruments lorsqu'ils sont appliqués à une variété d'échelles et de contextes infranationaux.

Ce processus d'évaluation s'est traduit par une base solide et fiable, permettant de développer un ensemble de PCI régissant le SIS de la REDD+ en Indonésie. Il a permis d'identifier des grappes d'éléments émergents, liés aux garanties de Cancún et rassemblés dans un cadre PCI, tenant compte des instruments existants pour la gestion des forêts. Sept principes, 17 critères et 32 indicateurs ont été identifiés dans le SIS de l'Indonésie.

Source : CSE (2013)

Le tableau 7 présente des exemples de problématiques clés susceptibles de faire surface lors de la clarification des garanties de Cancún, et qui peuvent servir à donner des descriptions de chaque garantie spécifiques aux pays, selon leur situation nationale.

Tableau 7 Cadre illustrant la clarification des garanties de Cancún

Garanties	Problématiques clés possibles
Garantie a) – Les actions [REDD+] viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents	● Cohérence avec les engagements internationaux sur le climat ; contribution aux objectifs de politique nationale relatifs au climat, y compris ceux de l'atténuation, et les stratégies d'adaptation ● Cohérence avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable après 2015 ; contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté ● Cohérence avec les engagements internationaux sur l'environnement ; contribution aux politiques nationales de conservation de la biodiversité (y compris les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité) et autres objectifs des politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles ● Cohérence avec les obligations nationales en matière de droits de l'homme dans le cadre de la législation internationale, y compris les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme¹¹ et ILO 169¹², le cas échéant ● Cohérence et complémentarité avec les objectifs du programme national forestier ● Coordination entre les agences et les organes d'exécution de la REDD+, les programmes nationaux forestiers et la/les politique(s) nationale(s) qui édictent les conventions et accords internationaux pertinents ● Cohérence avec les autres conventions et accords internationaux pertinents
Garantie b) – Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales	● Accès à l'information ● Responsabilité ● Régime foncier ● Application de l'État de droit ● Accès approprié à la justice, incluant les procédures pouvant fournir une solution efficace aux violations des droits et pour résoudre les conflits (c'est-à-dire les mécanismes de recours) (NB : recoupement avec la garantie c)). ● Égalité entre les hommes et les femmes ● Cohérence avec le cadre juridique, politique et réglementaire au niveau national et infranational pour une gouvernance de la forêt transparente et efficace ● Risques de corruption ● Attribution/capacité des ressources à répondre au mandat institutionnel ● Participation aux processus de prises de décision (recoupement avec les garanties c) et d))

¹¹ Celles-ci comprennent les directives suivantes : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1969), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981), Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (1987), Convention relative aux droits de l'enfant (1990), Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003), Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2010), Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008).

¹² La [Convention relative aux peuples indigènes et tribaux n° 169](#), le seul traité international ouvert à la ratification qui traite exclusivement des droits de ces peuples.

Garanties	Problématiques clés possibles
Garantie c) – Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	● Définition/détermination des peuples autochtones et des communautés locales ● Reconnaissance des droits des terres, territoires et ressources ● Droit de compensation et/ou autres solutions dans le cas d'une réinstallation forcée et/ou d'un déplacement économique ● Droit de partager les bénéfices, le cas échéant ● Droit à l'autodétermination ● Droit de participer à la prise de décision sur les sujets pouvant les affecter ● Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) ● Reconnaissance et protection des connaissances traditionnelles, de l'héritage culturel et de la propriété intellectuelle des peuples autochtones et des communautés locales
Garantie d) – Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales [aux actions REDD+]	● Identification des parties prenantes concernées – celles qui peuvent affecter ou être affectées par des actions REDD+ spécifiques ● Légitimité et responsabilité des organes représentant les parties prenantes concernées ● Mécanismes ou plateformes pour faciliter les processus participatifs lors de 1) la conception, la mise en œuvre et la surveillance de l'architecture REDD+, particulièrement les stratégies/plans d'action nationaux et les mesures de garanties sociales et environnementales associées ● Mécanismes de retour d'expérience et de règlement des réclamations fonctionnels ● Reconnaissance et mise en œuvre des droits procéduraux, tels que l'accès à l'information, la consultation et la participation (incluant le CLPE) et la délivrance de la justice ● Transparence et accessibilité de l'information relative à la REDD+ (NB : recoupement avec la garantie b))
Garantie e) – Mesures [REDD+] qui sont compatibles avec la préservation des forêts naturelles et la diversité biologique, en veillant à ce que les activités [REDD+] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles, mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux	● Définition de la forêt naturelle (homogène entre le cadre légal et les niveaux de référence/d'émissions de référence des forêts (NERF/NRF) et compréhension de la répartition spatiale de la forêt naturelle ● Conception et mise en œuvre prioritaire d'actions REDD+ visant à éviter ou minimiser les effets adverses – notamment par le biais d'un changement indirect d'affectation des terres – sur les forêts, les stocks de carbone, la biodiversité et d'autres services écosystémiques dans et en-dehors de la forêt, et à favoriser la conservation de ces éléments ● Conception et mise en œuvre prioritaire d'actions REDD+ visant à éviter ou minimiser les effets sociaux adverses et favoriser et renforcer le bien-être social et économique, en portant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés ● Les actions REDD+ n'interviennent dans la conversion des forêts naturelles, pas plus que dans la conversion de forêt naturelle en forêt plantée ● Si une déforestation ou une dégradation des forêts importante est en cours, la priorité est donnée aux actions REDD+ qui incitent à la protection et à la conservation des forêts naturelles et évitent ou minimisent la dégradation de la forêt naturelle ● Identification des opportunités pour encourager le renforcement des avantages environnementaux et sociaux à travers la conception, la localisation et la mise en œuvre des actions REDD+ ● Favoriser les actions qui impliquent la gestion des forêts plantées et naturelles pour maintenir ou restaurer la biodiversité et les services écosystémiques
Garantie f) – Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	● Sélection et conception des actions REDD+ en tenant compte des risques d'inversions. Cela peut impliquer un examen de la durabilité financière et écologique à long terme des actions prévues, les cadres juridiques et réglementaires et notamment le cadre foncier, le soutien et l'appropriation des parties prenantes, les changements potentiels intervenant dans les conditions environnementales et les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi que les obstacles entravant la gestion durable, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier ● Conception et mise en œuvre prioritaire d'actions REDD+ qui s'attaquent aux facteurs indirects et sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts et aux obstacles entravant la gestion durable, la conservation, le renforcement des stocks de carbone forestier et le changement d'affectation des terres, plutôt qu'aux seuls facteurs directs dans des lieux précis ● Analyse du risque d'inversions des réductions d'émissions, aussi appelé « non permanence » ● Un système national de surveillance des forêts (SNSF) – incluant le système de surveillance terrestre par satellite, l'inventaire forestier national, l'inventaire des GES – conçu, actualisé et mis en œuvre avec la fréquence appropriée pour trouver et fournir des informations sur les inversions et pour effectuer le suivi, la mesure et la notification des résultats des P&M REDD+

Garanties	Problématiques clés possibles
Garantie g) – Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	● Préparation, validation et actualisation continue d'une SN/PdA REDD+ couvrant l'ensemble du territoire national ● Projet visant à passer à une mise en œuvre de la REDD+ à l'échelle nationale et comprenant toutes les activités REDD+ d'importance ● Conception et mise en œuvre prioritaire d'actions REDD+ qui s'attaquent aux causes sous-jacentes et aux facteurs indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts et aux obstacles entravant la conservation, le renforcement et la gestion durable des forêts, ainsi que d'autres utilisations des terres, plutôt qu'aux seuls facteurs directs dans des lieux précis ● Conception et mise en œuvre prioritaire d'actions visant à réduire le déplacement des émissions résultant d'actions REDD+ spécifiques aux niveaux local, national ou infranational, en tenant compte des effets possibles des actions REDD+ sur les moyens de subsistance, ainsi que de l'offre et de la demande de produits forestiers et agricoles ● Sélection et conception d'actions REDD+ en tenant compte du risque de déplacement des émissions ; analyse du risque de déplacement pour les actions REDD+ sélectionnées, y compris le risque de déplacement des émissions vers d'autres écosystèmes, avec p. ex. le drainage des tourbières pour un usage agricole ou le déplacement des pressions sur les forêts vers une juridiction voisine ● Un système national de surveillance des forêts (SNSF) conçu, actualisé et mis en œuvre avec la fréquence appropriée pour trouver et fournir des informations sur le déplacement (c'est-à-dire pour déceler les changements d'affectation des terres) aux niveaux national, infranational et local, avec une institutionnalisation des ressources humaines et des capacités techniques ● Analyse des raisons possibles du déplacement des émissions, telles que la mise en œuvre inefficace des actions REDD+, ou des actions REDD+ qui ne sont pas conçues pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents (locaux, sous-nationaux, nationaux) de la déforestation et de la dégradation des forêts, ni aux obstacles entravant la gestion durable, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier

La déclinaison des principes généraux énoncés dans les garanties de Cancún en thèmes ou problématiques clés spécifiques au pays, tels que les exemples donnés dans le tableau 7, peut servir à développer des critères, des indicateurs ou des énoncés circonstanciés pour documenter ce que les garanties signifient dans le contexte nationale. La clarification des garanties peut aussi être centrale à l'élaboration d'un SIS national (voir la structure des informations déterminantes ci-dessous et dans l'encadré 6) et à la rédaction des résumés des informations sur les garanties.

Outre la clarification des garanties de Cancún, il est possible de mener une évaluation sur le papier de l'efficacité des PLR existantes en ce qui concerne

les avantages et les risques des P&M REDD+ planifiées, les résultats étant validés lors d'ateliers avec les parties prenantes. Cette évaluation doit identifier toute faiblesse, lacune et incohérence du cadre des PLR nécessitant d'être renforcée, comblée ou résolue afin de mieux répondre aux garanties de Cancún lors de la mise en œuvre de la REDD+. En se fondant sur les constats d'une telle évaluation, les textes de loi existants peuvent faire l'objet d'un amendement ou de nouvelles dispositions afin de renforcer le cadre des PLR, ou de nouvelles réglementations peuvent être rédigées afin d'appuyer l'exécution des PLR. Ces processus sont souvent chronophages, et à ce titre il peut être préférable de s'appuyer sur les processus de réforme en cours.



POINT DE RÉFLEXION

En quoi les problématiques clés potentielles présentées dans le tableau 7 sont-elles liées à certaines des P&M REDD+ proposées dans votre stratégie nationale/plan d'action évolutifs ? Quels sont les avantages et risques prioritaires associés à ces P&M, et comment les principales PLR pourraient-elles y répondre ?

P&M REDD+	Avantage ou risque potentiel	PLR concernée	Principales problématique(s) et garantie(s) concernées

iii. Respecter les garanties

De même que la « prise en compte » des garanties, le « respect » des garanties aura un sens différent selon le pays. Il se dégage toutefois un consensus selon lequel respecter les garanties signifie garantir l'application efficace des PLR concernées par le biais des capacités institutionnelles associées, de façon à ce qu'elles soient mises en œuvre concrètement et se traduisent sur le terrain par des réalisations réelles et positives. Dans le contexte d'un cadre conceptuel des approches nationales comme celui illustré à la figure 4 ceci peut impliquer de démontrer : a) le degré de réussite de la mise en œuvre dans la pratique des PLR identifiées lors de la « prise en compte » ; et b) les résultats environnementaux et sociaux de la mise en œuvre des PLR. Est-ce que les PLR mises en place afin d'atténuer, de gérer ou d'éliminer les risques environnementaux et sociaux de la REDD+ et d'en accroître les avantages fonctionnent en pratique ? Les étapes génériques identifiées et suivies par différents pays pour évaluer si – et comment – ils respectent les garanties REDD+, sont similaires à celles de la prise en compte des garanties :

- a. Évaluer les mandats, les procédures et les capacités institutionnelles pour mettre en œuvre les PLR et leur fonctionnement dans la pratique ; et
- b. Renforcer ces dispositifs institutionnels pour améliorer la mise en œuvre des PLR.

L'évaluation des capacités institutionnelles gouvernementales à mettre en œuvre les PLR nationales et infranationales peut à terme impliquer la collecte d'informations sur les résultats de la mise en œuvre de la REDD+ en matière d'avantages sociaux et environnementaux, et tenter d'établir un lien avec l'efficacité du soutien des institutions à la mise en œuvre des PLR.

Évaluer les capacités institutionnelles sera probablement plus ardu qu'identifier la manière dont les PLR répondent aux garanties sur le papier ; une évaluation régulière devrait toutefois permettre de montrer une amélioration progressive du respect des garanties, ce qui peut aider à convaincre les entités qui attribuent les PAR REDD+ que les risques peuvent être évités ou atténués et les avantages renforcés. À l'instar des évaluations des PLR, les résultats de la capacité institutionnelle à respecter les garanties peuvent être partagés et validés lors d'un processus de consultation multipartite (voir la section IV ci-dessous).

L'encadré 8 montre comment le Mexique a fait de l'évaluation des dispositifs de gouvernance en vigueur (les PLR comme les capacités institutionnelles pour les mettre en œuvre) une étape décisive de la prise en compte et du respect des garanties REDD+.

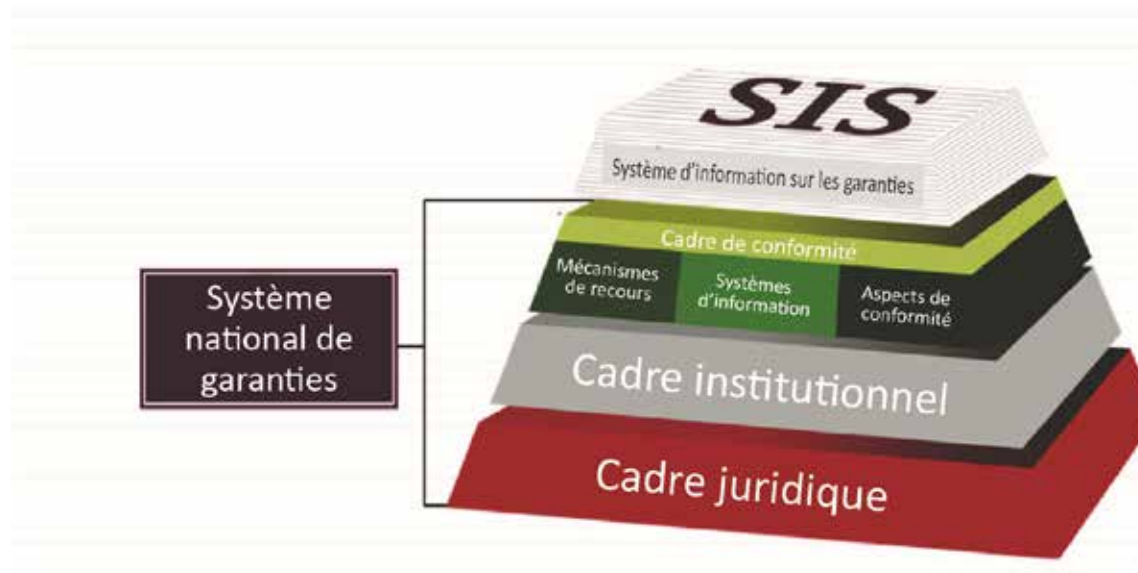
Encadré 8 Identifier et évaluer les dispositifs de gouvernance en vigueur pour prendre en compte et respecter les garanties : exemple du Mexique

Le projet de stratégie nationale REDD+ du Mexique prévoit le développement d'un système national de garanties (SNG). Le SNG du Mexique contient trois éléments :

1. le cadre juridique : il permet de définir la manière dont les garanties doivent être respectées lors de la mise en œuvre des activités REDD+ ;
2. le cadre institutionnel : il permet de définir le responsable du respect des garanties lors de la mise en œuvre des activités REDD+ ; et
3. le cadre de conformité : il permet de garantir la conformité aux garanties et se compose de trois sous-éléments :
 - des systèmes d'information ;
 - des mécanismes de recours ; et
 - des mécanismes de non-conformité.

L'identification et l'analyse des cadres juridique, institutionnel et de conformité ont été importantes afin d'identifier quels aspects de ces cadres concernent la REDD+, autrement dit quels aspects spécifiques existent au sein de la législation, des procédures et des institutions pour garantir le respect des garanties et faciliter leur notification. L'analyse du cadre juridique des garanties REDD+ a été menée en 2013. En 2014, le Mexique a commencé l'analyse des systèmes d'information en place susceptibles de contribuer à la conception d'un SIS, en mettant d'abord l'accent sur le mécanisme de « rapportage » (notification) inscrit dans la Loi de planification en vigueur (qui vise à systématiser les informations rapportées au niveau fédéral).

Par la suite, le Mexique a réalisé un inventaire des systèmes d'information existants ainsi que des mécanismes de suivi et de notification, découlant du cadre juridique national et international et liés à celui-ci, afin de vérifier s'ils sont appropriés au SIS. Les résultats de l'analyse du cadre juridique ont permis de déterminer efficacement quels systèmes et mécanismes seraient examinés.

Figure 9 Le système national de garanties du Mexique

Sources : [CONAFOR \(2014\)](#) ; CONAFOR (pers. comm. 2015)

iv. Engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes – et la facilitation de leur participation éclairée dans le processus REDD+ – est indispensable pour développer des approches nationales des garanties fédératrices et transparentes (voir aussi le module **Engagement des parties prenantes à la REDD+**). La réussite d'une approche nationale des garanties et des résultats qui en découlent (p. ex. le SIS, les résumés d'informations, tout autre mécanisme national de notification) dépendra dans une large mesure de l'engagement et de l'appropriation des parties prenantes appartenant à un large éventail de participants au Programme, en particulier le gouvernement national et infranational, le secteur privé, la société civile, les femmes, les hommes et les jeunes issus des peuples autochtones et les communautés locales. Le fait de mener des consultations avec un grand nombre de parties prenantes, de s'assurer que tous les groupes concernés sont représentés et libres d'exprimer leurs idées et leurs opinions permet aussi de contribuer au respect de la garantie d) de Cancún en elle-même. Par ailleurs, une implication des parties prenantes ciblée et sensible aux problématiques d'égalité

hommes-femmes¹³ à différentes étapes du processus de l'approche nationale des garanties, notamment lors de l'examen des évaluations techniques, favorise l'amélioration continue.

Les premières expériences des pays concernant l'engagement des parties prenantes dans leurs approches nationales des garanties ont fait émerger deux points importants. Ils concernent le besoin :

- **D'améliorer la sensibilisation et de renforcer les capacités** concernant les exigences des garanties de la CCNUCC (et d'autres, le cas échéant), les questions thématiques et les responsabilités des parties prenantes afin d'impliquer ces dernières dans les processus de garanties. Les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de diffusion sont essentielles tout au long du processus d'approche nationale des garanties et nécessitent qu'on leur consacre des ressources humaines, financières et du temps afin d'en tirer des résultats profitables.
- **D'assurer la consultation et la participation** de manière rentable dans les processus de prise de

¹³ Les approches sensibles à la problématique hommes-femmes identifient, comprennent et mettent en œuvre de façon proactive des interventions afin de lutter contre les disparités de genre et surmonter les préjugés sexistes dans les politiques et les interventions. Dans la pratique, cela implique de redéfinir les rôles et les relations des femmes et des hommes et de contribuer activement et intentionnellement à l'amélioration de l'égalité hommes-femmes. Plutôt que de ne « pas causer de tort », une politique, un programme, un plan ou un projet sensible à la problématique hommes-femmes s'efforce de « mieux faire ».



POINT DE RÉFLEXION

Sélectionner deux ou trois PLR dans le point de réflexion précédent. Comment ces PLR sont-elles mises en œuvre ? Fonctionnent-elles dans la pratique ?

décision concernant les approches nationales des garanties. Les étapes consultatives ou participatives des approches nationales des garanties peuvent favoriser l'appropriation et l'appui importants des parties prenantes aux garanties et par extension à la REDD+ en général. Les parties prenantes à impliquer seront en partie déterminées par les P&M REDD+ incluant les SN/PdA (p. ex. aux niveaux

national, infranational et local). L'expérience montre que la présence d'organismes de coordination technique et/ou politique dirigés par le gouvernement national est très efficace pour faire avancer les processus de garanties multipartites.

L'encadré 10 montre comment la Tanzanie a impliqué des parties prenantes dans son approche nationale des garanties.

Encadré 10 Intégration d'une consultation de parties prenantes et d'un renforcement des capacités dans une approche nationale des garanties – expérience de la Tanzanie

Une équipe de travail technique a été mise en place pour prendre part aux processus de développement des garanties REDD+ sous l'égide du Groupe de travail national REDD+. Ce dernier supervise l'approche nationale des garanties et conseille l'équipe de travail technique sur la façon de mener le processus le plus efficacement possible. Les membres des deux équipes (l'équipe de travail technique et le Groupe de travail national) ont été formés à la question des garanties avant de s'impliquer dans le processus.

Les parties prenantes assistant aux séances de consultation menées à l'échelle infranationale ont reçu une formation sur les garanties REDD+ et sur l'approche nationale avant de participer aux discussions sur le cadre des principes, critères et indicateurs. Ce cadre englobe les risques qu'il serait nécessaire d'atténuer et les avantages qui pourraient être renforcés lors de la mise en œuvre de toutes les actions REDD+ envisagées, indépendamment de la source de financement.

D'autres consultations ont eu lieu à l'échelle sectorielle avec des acteurs et des agents issus de la foresterie, de l'agriculture, de l'élevage de bétail, des terres, de l'environnement ou encore de l'administration locale et des communautés locales. Des organismes tels que les Membres du comité permanent du Parlement sur les ressources environnementales et naturelles ou les comités nationaux de pilotage et technique sur le changement climatique ont également pris part aux consultations.

Le processus d'élaboration des garanties REDD+ n'est pas achevé et d'autres parties prenantes, à la fois étatiques et non étatiques, verront leur capacité renforcée afin de participer au développement du SIS national. Les parties prenantes seront également impliquées dans le processus de discussion visant à déterminer la façon d'intégrer la REDD+ dans les plans et programmes du secteur en Tanzanie.

v. Systèmes d'information sur les garanties et résumés des informations sur les garanties

L'approche nationale des garanties doit comporter un certain nombre d'éléments et réalisations clés, notamment le développement d'un système d'information sur les garanties et la rédaction de résumés des informations sur les garanties, deux des exigences imposées aux pays au titre de la CCNUCC. Ces éléments sont abordés de manière plus détaillée dans les sections suivantes.

SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

Le SIS est l'un des quatre éléments centraux de la mise en œuvre de la REDD+, convenus dans le cadre de la CCNUCC (COP16, 2010), et qui doivent être mis en place si un pays veut bénéficier des PAR.

La COP17 à Durban (voir l'encadré 11) et la COP19 à Varsovie ont permis d'obtenir une orientation plus détaillée sur l'élaboration du SIS.

Encadré 11 Orientation de la COP17 sur l'élaboration du SIS (Durban, 2011)

« [La COP] convient que les systèmes d'information sur la façon dont les garanties ... sont prises en compte et respectés doivent ... »

- être cohérents avec [l'orientation de Cancún sur les approches politiques et les incitations positives pour les questions relatives à la REDD+] ;
- fournir des informations transparentes et cohérentes qui sont accessibles à toutes les parties prenantes concernées et mises à jour régulièrement ;
- être transparents et flexibles pour permettre des améliorations au fil du temps ;
- transmettre des informations sur la manière dont toutes les [garanties de Cancún] sont prises en compte et respectées ;
- être conduits par le pays et mis en place au niveau national ;
- s'appuyer sur les systèmes existants, selon qu'il conviendra. »

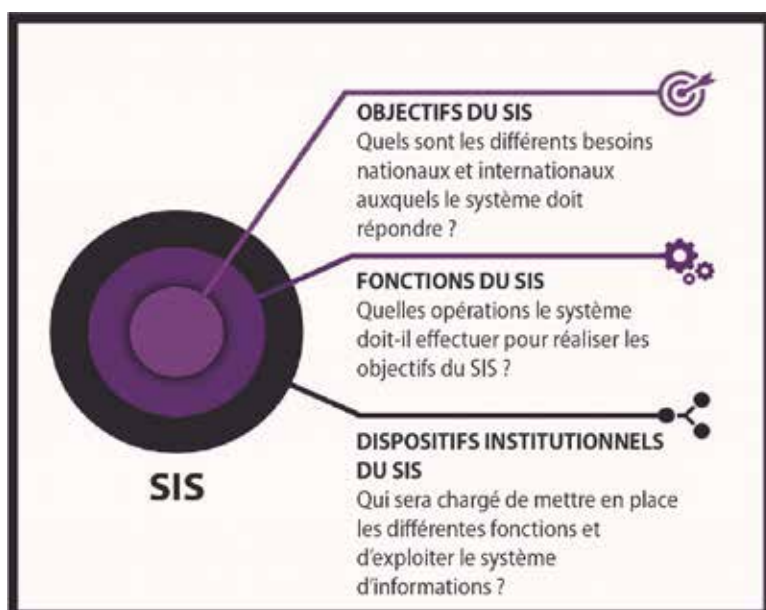
La nature générale des principes énoncés dans l'orientation de la CCNUCC ne répond pas aux trois questions habituellement posées en priorité par les pays lorsqu'ils envisagent d'élaborer un SIS :

- À quoi ressemble un SIS ?
- Comment s'y prend-t-on pour en développer un ?

- Combien coûtera l'élaboration et le fonctionnement d'un SIS ?

Un certain nombre d'[éléments de conception des SIS](#) ont toutefois commencé à émerger sur la base des expériences des pays et des points de vue des parties prenantes sur la question (figure 12).

Figure 12 Principaux éléments de conception du système d'information des garanties



Étapes potentielles pour mettre au point un SIS

Il est recommandé d'utiliser un processus itératif pour élaborer une approche nationale des garanties. Ceci implique de prendre en compte les objectifs nationaux et l'étendue des garanties REDD+ et d'examiner également ce qui est déjà en place, en s'appuyant sur les résultats de chaque étape successive. Il en va de même pour le développement d'un SIS ; le SIS sera différent pour chaque pays, en fonction de sa situation nationale et d'autres éléments de son approche générale des garanties.

Si les particularités de la conception et du fonctionnement du SIS varient nécessairement d'un pays à l'autre, il a été possible en se basant sur les premières expériences des pays d'identifier trois éléments clés de son élaboration, comme indiqué dans la figure 11 ci-dessus. L'engagement des parties prenantes, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non, sera importante tout au long du processus (voir la section IV plus haut). Les trois éléments clés observés sont : définir les objectifs du SIS ; déterminer les besoins en information et la structure de l'information ; et évaluer les sources ou les systèmes d'information existants applicables aux garanties. Ils sont examinés l'un après l'autre ci-dessous.

Définir les objectifs du SIS

Il peut s'agir des différents besoins en matière d'informations nationales et internationales auxquels le SIS doit répondre, et au minimum inclure la demande de la CCNUCC de fournir des informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des P&M REDD+. Les informations sur la façon de gérer les avantages et les risques environnementaux et sociaux dans la foresterie et les autres secteurs d'utilisation des terres peuvent également contribuer à un ensemble d'autres objectifs nationaux, tels que :

- fournir des informations sur la manière de gérer les risques de réputation dont peuvent faire l'objet des donateurs qui financent les phases de préparation et de démonstration de la REDD+ ;
- accéder au financement en démontrant une réduction des risques pour les investissements (publics et privés) dans les actions axées sur les résultats de la REDD+ ;
- répondre aux exigences en matière de garanties des entités internationales susceptibles de verser des PAR à l'appui de la REDD+ ;
- faciliter l'accès à des sources de financement octroyées pour atteindre les objectifs politiques en lien avec les garanties comme le développement rural durable, la conservation de la biodiversité, etc. ;

- améliorer le fonctionnement du système d'information existant et par là-même la qualité de l'information fournie ;
- améliorer la mise en œuvre des SN/PdA en favorisant l'élaboration de P&M REDD+ qui soient plus durables sur le plan environnemental et plus équitables sur le plan social ;
- renforcer la légitimité de la REDD+ à l'échelle nationale en améliorant la transparence grâce à un engagement des parties prenantes total, efficace et tenant compte de la problématique hommes-femmes sur différents aspects de la conception et du fonctionnement du SIS, et en fournissant des informations disponibles et accessibles aux parties prenantes du pays ;
- contribuer à une réforme des politiques étayée par les faits et ce, dans divers secteurs – la foresterie, l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, etc. ;
- contribuer à prouver la conformité avec d'autres conventions internationales que celles applicables au changement climatique et renforcer les capacités institutionnelles des systèmes d'information actuels ou envisagés.

L'encadré 13 présente la façon dont les objectifs du SIS ont été identifiés au Costa Rica.

Encadré 13 Les objectifs du système d'information sur les garanties envisagés par le Costa Rica

Le SIS du Costa Rica doit avant tout servir les objectifs nationaux. Il nécessitera la mise en place de structures institutionnelles chargées de rassembler, compiler et présenter les informations destinées à différents objectifs de communication :

1. Rassembler et soumettre des informations pertinentes pour montrer à la CCNUCC la façon dont les garanties adoptées lors de la COP16 sont prises en compte et respectées dans la mise en œuvre des P&M REDD+ ;
2. Permettre de prendre des décisions rapides sur les risques qu'il convient de limiter ;
3. Contribuer à la préparation des rapports nationaux sur la situation de l'environnement par le biais de la plateforme officielle du système national d'information environnementale (SINIA) et utiliser son protocole pour produire des informations de qualité ; et
4. Fournir des informations à différentes parties prenantes de la REDD+, notamment les organismes de financement et de coopération.

Source : FONAFIFO (2015)

Déterminer les besoins en information et leur structure

Il s'agit d'identifier les problématiques clés résultant de la clarification nationale des garanties de Cancún, et de déterminer un cadre pour structurer et rassembler les informations au sein du SIS. Cette étape comprend deux sous-étapes interdépendantes qui doivent être considérées conjointement :

- **Besoins en information** – quelles informations précises portant sur les avantages et risques *spécifiques* des P&M REDD+ envisagées sont requises pour démontrer que des PLR appropriées existent (prise en compte des garanties) et sont correctement appliquées (respect des garanties) ; et
- **Structure de l'information** – comment cette information sera-t-elle rassemblée et organisée dans le SIS ?

Les besoins en matière d'information des garanties seront déterminés par les avantages et les risques identifiés associés aux P&M REDD+, et par les PLR nécessaires pour atténuer ces risques et optimiser ces avantages. Un pays n'a pas besoin de compiler des informations sur tous les aspects possibles de chaque garantie : il peut concentrer ses efforts sur les informations les plus pertinentes concernant les avantages et risques prioritaires associés aux principales P&M REDD+ – notamment le SN/PdA. Ces P&M et ces priorités sont évidemment amenées à varier au fil du temps et il faudra s'attendre à ce que les besoins en information des garanties évoluent lors de la mise en œuvre progressive des SN/PdA, au fur et à mesure que différentes P&M REDD+ entrent en vigueur.

Une fois les besoins en information identifiés, les sources d'information existantes doivent aussi être identifiées et évaluées et, le cas échéant, il conviendra de rassembler de nouvelles informations afin de combler les lacunes éventuelles et de démontrer que toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées.

La structure de l'information dépendra de nombreux facteurs, entre autres :

- L'étendue de l'application de la garantie choisie par le pays ;
- L'échelle¹⁴ de l'intervention REDD+ (nationale, infranationale ou locale) ;

¹⁴ La CCNUCC appelle à la création d'un SIS à l'échelle nationale, mais les SN/PdA peuvent être mis en œuvre en utilisant divers dispositifs à différentes échelles, p. ex. une politique d'intervention au niveau national, une planification de l'utilisation des terres infranationale, un registre des projets sur sites, une combinaison de ces dispositifs ou d'autres, etc. Les informations du SIS peuvent être générées/ disponibles au niveau infranational ; la collecte d'informations provenant de différentes échelles géographiques sera un point important à prendre en compte lors du choix du contenu et de la structure de l'information du SIS.

- Les objectifs spécifiques du SIS et les différents utilisateurs finaux de l'information ; et
- La capacité et les ressources disponibles des institutions de mise en œuvre.

Il existe deux principales options pour structurer l'information dans un SIS :

- Une explication sur la manière dont les éléments clés de chaque garantie sont pris en compte et respectés au travers des politiques, des lois, des réglementations et de leur application sur le terrain. Cette option s'appuierait probablement sur la clarification des garanties ; ou
- Une structure hiérarchique des principes, critères et/ou indicateurs.

Bien qu'aucune décision des COP de la CCNUCC ne l'exige, certains pays ont choisi de structurer l'information de leur SIS de manière hiérarchique, reprenant un ou plusieurs des éléments suivants (aussi appelés PCI) :

- **Principes (P)** – déclarations générales d'intention dépourvues de force obligatoire, autrement dit déclarations d'objectifs. Un certain nombre de pays ont choisi d'adopter les garanties de Cancún comme principes de garanties nationales REDD+, en les adaptant ou en les renforçant au besoin.
- **Critères (C)** – déclarations plus spécifiques sur le contenu thématique qui détaillent les principes. L'étape de clarification des garanties de Cancún permet, en principe, d'établir des ensembles de critères applicable à chaque garantie.
- **Indicateurs (I)** – informations détaillées permettant de démontrer les changements effectués au fil du temps. Dans la mesure du possible, l'identification des indicateurs doit être basée sur les sources d'information existantes. De nouveaux indicateurs peuvent être envisagés si les sources existantes ne permettent pas de répondre à un besoin en information particulier et important visant à démontrer que les garanties sont respectées¹⁵.

Au moment de décider ce qui doit être évalué exactement pour démontrer la prise en compte et le respect des garanties (p. ex. le nombre d'indicateurs à utiliser ou l'ampleur de la recherche

sur le terrain), il est important de tenir compte des limites ou des besoins en matière de capacité et de ressources, en gardant à l'esprit que l'élaboration d'un SIS sera probablement un processus progressif. L'encadré 14 présente la façon dont l'information a été structurée dans le SIS de la Malaisie.

Encadré 14 Malaisie : structurer l'information des garanties à partir des sources et des systèmes existants

Le champ d'application de la stratégie nationale de la REDD+, en tout cas dans sa version initiale, est axé sur les activités « plus » de la REDD+ et en particulier sur la gestion durable des forêts et la conservation des stocks de carbone. Pour répondre à ce champ d'application envisagé, il sera fait appel à un cadre existant de principes, critères et indicateurs (PCI) basé sur le système malaisien de certification du bois d'œuvre (MTCS – Malaysian Timber Certification Scheme) pour structurer les informations expliquant comment les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées. La Malaisie envisage par ailleurs d'intégrer les Objectifs d'Aichi (du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la biodiversité) à la structure de l'information sur les garanties.

Le MTCS englobe neuf principes, 47 critères, 97 indicateurs et un réseau de 307 vérificateurs de la gestion durable des forêts. Cinq des principes régissant la gestion durable des forêts au titre de ce programme de certification ont été jugés comme étant directement liés aux garanties de Cancún :

Principe 1 : Respect des lois et des principes

Principe 2 : Droits de propriété et d'utilisation des terres et responsabilités associées

Principe 3 : Droits des peuples autochtones

Principe 4 : Relations communautaires et droits des travailleurs

Principe 5 : Avantages tirés de la forêt

Des examens réguliers des PCI menés en collaboration avec la société civile et les parties prenantes communautaires ont déjà eu lieu, le plus récent ayant eu lieu en 2012. Les PCI de l'actuel programme de certification de la gestion durable des forêts devraient faire l'objet d'une nouvelle révision en 2017 afin de mieux refléter les enjeux de la REDD+ (portant sur les garanties comme sur la mesure, la notification et la vérification des réductions d'émissions et le renforcement des absorptions).

L'approche choisie pour structurer l'information du SIS, qui en est au stade des dernières consultations avec les parties prenantes, devrait s'articuler autour de trois éléments principaux :

1. des explications sur l'interprétation de chaque garantie de Cancún dans le contexte national ;
2. les progrès réalisés par rapport aux PCI, basés en grande partie sur le MTCS en place (avec des audits de tierces parties), concernant les informations infranationales sur les processus et les résultats (effets) des garanties environnementales et sociales, associées à des informations nationales sur la mise en œuvre des politiques ; et
3. les observations du public pour renforcer la transparence et la fiabilité des informations.

Source : Programme ONU-REDD (2015)

¹⁵ Certains pays ont cependant choisi d'établir un nombre important de nouveaux indicateurs pour leur SIS mais la durabilité de cette approche est de plus en plus remise en question – en l'absence d'un mandat institutionnel et d'un budget opérationnel permettant de recueillir des informations par rapport à ces indicateurs.

Évaluer les sources d'information ou les systèmes applicables aux garanties existants

Pour faire le meilleur usage possible des sources et systèmes d'information existants à l'échelle nationale et d'en assurer la pérennité, les pays doivent dans la mesure du possible, « s'appuyer sur les systèmes existants » pour répondre aux besoins d'information des garanties. Les mandats et les responsabilités de notification (p. ex. auprès des conventions internationales) des institutions impliquées dans la REDD+, peuvent aider à identifier les sources et les systèmes applicables au SIS. Comme il est indiqué ci-dessus, l'évaluation des PLR relatifs aux garanties permet de déterminer ces mandats et responsabilités institutionnels.

Une évaluation des systèmes et des sources d'information ne doit pas se contenter d'identifier les informations disponibles mais également manquantes. Elle doit en outre analyser s'il est possible de modifier des systèmes existants pour recueillir de nouvelles informations, en ajoutant ou en modifiant les indicateurs, ou en ajustant les méthodes de collecte des données. Lors de la compilation des informations de garanties permettant d'évaluer la façon dont ces dernières ont été respectées dans la pratique, il est important de tenir compte de l'échelle et de la résolution de ces informations pour vérifier leur compatibilité avec celles utilisées pour la mise en œuvre de la REDD+. Un certain nombre de pays ont par exemple choisi de concevoir des registres nationaux REDD+, de sorte qu'il est exigé des initiatives à l'échelle du projet de documenter la façon dont elles prennent en compte et respectent les garanties : il s'agit là pour un SIS d'une précieuse source d'informations spécifiques à un site. Le SNSF est un autre système d'information évolutif particulièrement intéressant pour les garanties ; son degré de contribution en informations concernant les garanties dépendra de la situation nationale, et de la conception du SNSF, notamment de sa capacité à suivre les changements intervenus dans les forêts naturelles. Compte tenu du large éventail de sujets que couvrent les garanties, un seul système (ou une seule source) d'information ne suffit probablement pas à fournir toutes les informations dont a besoin un SIS.

Des exemples de systèmes et de sources d'information pouvant offrir des contributions pertinentes à un SIS comprennent, sans pour autant s'y limiter :

- Les politiques, lois et réglementations nationales et infranationales ;
- Les recensements de population à l'échelle nationale et infranationale ;
- Les registres fonciers et les bases de données cadastrales ;
- Les systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF), y compris la surveillance par télédétection/satellite, les inventaires des forêts et les inventaires des gaz à effet de serre ;

- Les rapports nationaux et alternatifs soumis aux conventions des droits de l'homme ;
- Les études sur la mesure des niveaux de vie (LSMS – Living Standards Measurement Studies) ;
- Les normes ou les programmes de certification sur la foresterie durable, les biocarburants, l'utilisation des terres et les produits agricoles (y compris les rapports d'audit) ;
- L'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Plan d'action FLEGT), les accords de partenariat volontaire (APV), les systèmes de vérification de l'origine légale du bois (TLAS – Timber Legality Assurance Systems), etc. ;
- Les mécanismes de recours¹⁶ ;
- Les données statistiques provenant d'autres institutions gouvernementales ;
- Les systèmes soutenant la mise en œuvre nationale d'autres conventions internationales, p. ex. les centres et réseaux de données sur la biodiversité ;
- D'autres sources d'informations pertinentes validées au niveau national, recueillies par des acteurs non étatiques comme les peuples autochtones, les communautés locales ou la société civile (p. ex. surveillance communautaire ou collaborative des forêts) ; et
- Les registres des projets sur site, p. ex. l'expansion de la gestion durable des forêts via la certification des unités de gestion des forêts de production.

Lors de l'évaluation des sources et systèmes d'information existants, deux aspects clés seront essentiels :

- Quelles **fonctions** le SIS devra-t-il remplir pour répondre aux objectifs nationaux recherchés ?
- Quels **dispositifs institutionnels** sont mis en place pour s'assurer que ces fonctions sont convenablement remplies ?

Chacun de ces deux aspects est décrit de manière détaillée ci-dessous :

- Quelles **fonctions** le SIS devra-t-il remplir pour répondre aux objectifs nationaux recherchés ?

Un SIS efficace et opérationnel doit remplir une ou plusieurs des fonctions clés suivantes, selon la décision du pays (figure 15) :

- **La collecte et la gestion de l'information** – ceci consiste principalement à déterminer quelles informations doivent être comprises dans le SIS, la provenance de ces informations et la manière dont elles seront rassemblées. Cette fonction comprend également l'identification ou la sélection de méthodes de collecte et de gestion de l'information, et évalue en plus les avantages et les inconvénients

¹⁶ Les mécanismes de recours peuvent être une source d'information des garanties particulièrement rentable puisqu'ils permettent de montrer la manière dont les problèmes ont été abordés et résolus, plutôt que d'essayer de présenter une évaluation complète plus coûteuse de la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées (notamment lorsqu'il s'agit de démontrer les résultats (effets) sur le terrain).



POINT DE RÉFLEXION

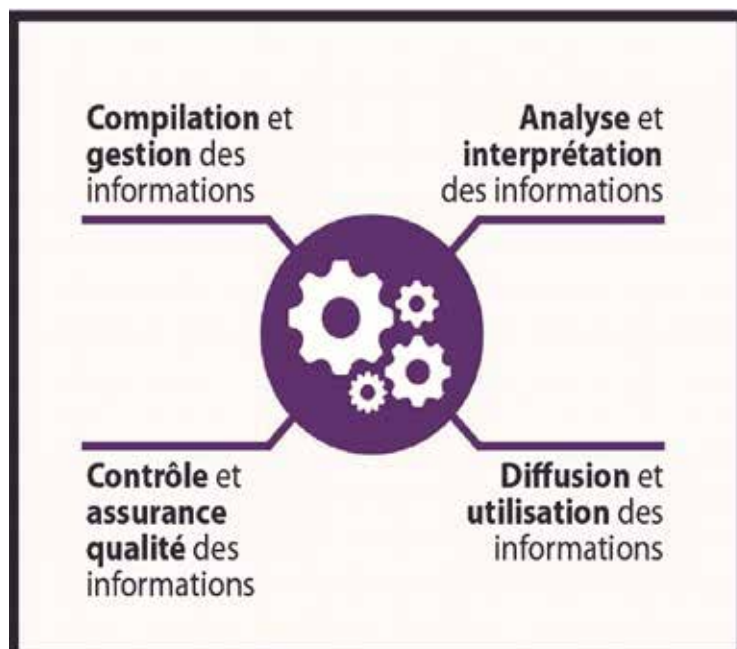
Comment l'information peut-elle être structurée dans le SIS de votre pays ?

d'une modification des systèmes existants pour inclure de nouvelles informations et méthodes de collecte et de gestion ;

- **L'analyse et l'interprétation de l'information** – donner du sens à l'information, ce qui est particulièrement important si des données primaires/secondaires sont utilisées dans le SIS. Différentes analyses et interprétations serviront différents objectifs du SIS, y compris la préparation d'un résumé des informations à soumettre à l'appréciation de la CCNUCC, ainsi que d'autres produits d'information nationaux pour différentes parties prenantes aux niveaux national, sous national et local ;
- **Le contrôle et l'assurance qualité de l'information** – ces deux fonctions qui peuvent être aussi considérées comme étant la vérification de l'information (au point de collecte – s'assurer que l'information est exacte) et sa validation (analyse ultérieure – s'assurer que l'interprétation est correcte), sont des fonctions du SIS totalement optionnelles¹⁷. Cependant, il convient de noter que la qualité du SIS et la fiabilité de ses informations peuvent être fortement améliorées lorsqu'on y inclut les fonctions de contrôle et/ou d'assurance qualité¹⁸ ; et
- **Diffusion et utilisation de l'information**¹⁹ – une fois qu'elle a été analysée et interprétée, l'information doit être communiquée aux, et peut être utilisée par les différentes audiences cibles – à la fois internationales (p. ex. les donateurs) et nationales (p. ex. les communautés locales) – qui sont citées dans les objectifs du SIS. La diffusion de l'information peut comporter l'exploration de solutions technologiques (telles que les portails web existants ou nouveaux) permettant l'accès à l'information à différents usagers.

L'évaluation des PLR applicables aux garanties peut aider à déterminer quelles institutions gouvernementales (et éventuellement non gouvernementales) sont mandatées et habilitées pour assumer les fonctions recherchées du SIS (et préparer le résumé des informations sur les garanties).

Figure 15 Fonctions du système d'information sur les garanties



Le rôle des acteurs non étatiques – la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé – qui vient compléter les mandats et capacités institutionnels gouvernementaux, pourrait être pris en compte lors du processus d'attribution des responsabilités fonctionnelles au sein du SIS. Par exemple, les propriétaires de forêts privées et de terres agricoles, conjointement avec les peuples autochtones et les communautés locales, pourraient alimenter ou valider l'information sur les résultats de la mise en œuvre des P&M REDD+ ; la vérification par une tierce partie des pratiques relatives aux normes de la foresterie durable et des produits agricoles pourrait fournir des informations sur le respect ou non des garanties, etc.

Différents pays ont identifié la compilation, l'analyse, la validation et la diffusion de l'information comme étant des fonctions importantes à inclure au SIS. Ces pays ont aussi indiqué que souvent, les sources et les systèmes d'information existants qu'ils privilégient pour leur SIS englobent déjà une analyse interne et des évaluations externes des informations qu'ils recueillent et transmettent – un point à prendre en compte lors de l'élaboration du SIS. L'encadré 16 présente les fonctions identifiées par l'Équateur pour son SIS.

¹⁷ Il n'existe pas d'exigence de la CCNUCC quant à la vérification ou la validation de l'information des garanties.

¹⁸ Particulièrement puisque ces fonctions, comparées aux autres, se prêtent à une plus grande participation de la société civile ou de la communauté locale (ce qui renforce la confiance des parties prenantes) dans les opérations du SIS.

¹⁹ La diffusion des informations est la seule fonction SIS requise au titre de la CCNUCC. Toutes les autres fonctions potentielles du SIS, à l'exception du contrôle et de l'assurance qualité, sont implicites, c'est-à-dire que les informations ne peuvent pas être diffusées si elles n'ont pas auparavant été recueillies, gérées, analysées et interprétées.



POINT DE RÉFLEXION

Quels systèmes et sources d'information existants pourraient fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées pour votre SIS ?

Encadré 16 Fonctions du système d'informations sur les garanties de l'Équateur

Le SIS de l'Équateur a pour vocation d'être un système flexible et polyvalent, qui fournit des informations sur l'élaboration et la mise en œuvre des mesures et des actions REDD+. Les fonctions envisagées par l'Équateur pour son SIS sont les suivantes :

1. **Compilation** : des informations primaires et secondaires provenant de différentes sources en fonction de l'approche et de l'étendue des garanties spécifiques au pays ;
2. **Analyse** : des informations, qui inclue le traitement et le résumé des informations ;
3. **Examen et validation** : des informations environnementales et socio-économiques relatives aux garanties qui ont été recueillies et analysées ; et
4. **Rapport** : sur la prise en compte et le respect des informations, et qui comprendra la diffusion des informations requises au titre de la CCNUCC et des objectifs nationaux.

Source : Ministère de l'Environnement de l'Équateur et al. (2015)

- ii. Quels **dispositifs institutionnels** sont – et doivent être – mis en place pour s'assurer que ces fonctions sont convenablement remplies ? Le cadre existant des PLR définira les mandats et les fonctions des institutions publiques existantes pouvant contribuer au SIS. Il convient de prendre en compte la manière dont ces mandats et ces fonctions opèrent en pratique afin de déterminer quelles capacités institutionnelles (financières, humaines, technologiques) doivent être renforcées en vue d'améliorer le fonctionnement du SIS. Cela se révélera particulièrement pertinent lorsque l'on cherchera à démontrer la manière dont les garanties ont été respectées ce qui, à terme, peut impliquer la nécessité d'obtenir des informations sur les résultats (effets) de la mise en œuvre nationale des PLR.

Les nouveaux dispositifs institutionnels – tels que les dispositifs de partage de l'information – peuvent être considérés de manière transversale entre les ministères compétents et les départements, et aussi de manière verticale ascendante (et descendante) au sein des hiérarchies administratives, dans la transmission de l'information infranationale provenant de plusieurs localités à un SIS national unique. Enfin, le rôle des institutions et des acteurs non étatiques doit également être pris en compte. Les normes industrielles, les programmes de

certification et les politiques de responsabilité sociale des entreprises, et la transmission des informations concernant l'état des forêts et ses résultats (effets) sur les moyens de subsistance des peuples autochtones et des populations locales, pourraient aussi contribuer aux fonctions du SIS en tant que sources d'information.

Lorsque l'évaluation des sources ou des systèmes d'information existants a montré que certaines exigences en matière d'information ne peuvent être remplies sur la base de ce qui est déjà disponible, il faut trouver des dispositifs adaptés pour combler ces lacunes. Cela peut impliquer de renforcer la capacité des institutions concernées à mettre en œuvre les PLR, ainsi qu'à étendre, changer ou créer des mandats et des protocoles pour la collecte et la gestion de l'information.

RÉSUMÉS DES INFORMATIONS SUR LES GARANTIES

La transmission d'un résumé des informations sur la façon dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de la REDD+ est l'une des trois principales exigences applicables aux garanties que les pays doivent remplir pour accéder aux PAR au titre de la CCNUCC. Le résumé des informations sur les garanties doit être transmis à la CCNUCC par la voie des communications nationales (ou, librement, directement sur la plateforme web REDD+ de la CCNUCC), dès le début de la mise en œuvre des premières activités REDD+²⁰. Les informations sur la façon dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées doivent être transmises de manière à garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité : une orientation sur le contenu des résumés a été convenue à cette fin²¹.

Les pays doivent fournir des informations sur la ou les activité(s) REDD+ comprise(s) dans le résumé des informations, et sont fortement encouragés à inclure les éléments suivants, le cas échéant :

- a. Des informations sur la situation nationale s'appliquant à la prise en compte et au respect des garanties ;
- b. Une description de chaque garantie en fonction de la conjoncture nationale ;
- c. Une description des systèmes et des processus existants s'appliquant à la prise en compte et au respect des garanties, y compris le SIS en fonction de la situation nationale ; et

20 [CCNUCC, Décision 12/COP.17, paragraphes 3 et 4](#)
21 [CCNUCC, Décision 17/COP.21](#)

- d. Des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée, en fonction de la situation nationale.

Les pays sont encouragés à transmettre toute autre information pertinente sur les garanties dans le résumé des informations, et à améliorer les informations transmises au fil du temps, en adoptant une approche progressive.

Les éléments constituant les approches d'un pays vis-à-vis des garanties, y compris par exemple la clarification des garanties de Cancún spécifique au pays, les évaluations des PLR et le SIS, peuvent assister l'orientation de la CCNUCC et permettre aux pays de satisfaire aux exigences concernant les résumés des informations. De même que pour le SIS, le résumé des informations sur les garanties peut prendre la forme d'un simple résumé narratif, d'informations résumées selon des indicateurs, ou d'un cadre de PCI détaillé ou d'une combinaison de toutes ces composantes.

Les pays peuvent fournir un résumé succinct des informations sur la manière dont ils prennent en compte et respectent les garanties de Cancún ; cependant, un résumé plus complet sera sans doute plus efficace pour assurer les investisseurs dans les activités REDD+ et les acheteurs de réductions d'émissions vérifiées/absorptions renforcées que tous les risques sociaux ou environnementaux associés à leurs investissements ont été atténués ou évités, et que les avantages ont été renforcés. Les pays REDD+ doivent considérer la transmission des informations sur les garanties comme une opportunité de présenter ce qui est en cours et prévu (et non comme un risque si toutes les garanties de Cancún ne sont pas encore entièrement prises en compte et respectées)²². Les résumés des informations permettent aux pays de prouver à la communauté internationale – notamment les donateurs, la société civile et les autres parties prenantes intéressés par l'intégrité de la mise en œuvre de la REDD+ – que les garanties sont prises en compte et respectées. Les parties prenantes du pays seront sans doute davantage intéressées par des informations plus détaillées que celles présentées dans le résumé soumis à l'appréciation de la CCNUCC ; toutefois, ce résumé peut aussi présenter un intérêt pour certaines d'entre elles (notamment les parties prenantes nationales). De surcroît, les résumés peuvent servir de base pour des produits d'informations sur les garanties nationales adaptés à certains

besoins spécifiques des parties prenantes (p. ex. les administrations infranationales chargées de mettre en œuvre les P&M de la REDD+, les entreprises investissant dans les actions axées sur des résultats ou les communautés locales).

Les résumés des informations peuvent aussi être considérés comme des outils majeurs pour garantir la légitimité de la REDD+ (et éventuellement pour bénéficier de financements plus importants) en tant que solution politique viable contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

À ce jour, le seul exemple de résumé d'information soumis à l'appréciation de la CCNUCC est celui du Brésil, qui est présenté dans l'encadré 17. Il convient de noter que le Brésil a transmis ce premier résumé avant que la CCNUCC ne convienne d'une orientation portant sur le contenu des résumés, en 2015 (COP21).

Encadré 17 Premier résumé d'informations sur les garanties du Brésil

Le premier résumé des informations du Brésil présente la manière dont les garanties de Cancún ont été appliquées tout au long de la mise en œuvre des actions visant à réduire les émissions résultant de la déforestation dans le biome amazonien (par le biais du Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie – PPCDam), ainsi que des projets financés par les PAR REDD+ versés par le Fonds amazonien, entre 2006 et 2010. Le résumé explique comment les Principes et les Critères sociaux et environnementaux de la REDD+ – qui résultent d'un processus multipartite impulsé par la société civile en 2010 – ont servi de référence pour déterminer les garanties du Fonds amazonien, qui sont ensuite comparées aux garanties de Cancún.

Le résumé décrit par ailleurs les cadres juridique et institutionnel en vigueur qui concernent la prise en compte et le respect des garanties de Cancún et dresse la liste des systèmes d'information environnementale existants qui devraient pouvoir être utilisés pour la future élaboration du SIS brésilien.

Ce résumé a pour vocation d'être une évaluation préliminaire non exhaustive de la mise en œuvre des garanties de Cancún par le Brésil. L'objectif est de faire un premier pas vers la création d'un processus de dialogue efficace avec la société brésilienne, portant sur la mise en œuvre des garanties de Cancún et sur la création du SIS, en reconnaissant que pour être efficace, la mise en œuvre de ce dernier doit reposer sur une approche participative et progressive.

Source : Ministère de l'Environnement du Brésil (2015)

22 Le document d'ONU-REDD [Info Brief – Summaries of information: How to demonstrate REDD+ safeguards are being addressed and respected](#) (2016) détaille la façon dont les différents éléments d'une approche nationale des garanties peut alimenter le contenu des résumés d'informations.

OUTILS ONU-REDD RELATIFS AUX GARANTIES

Le programme ONU-REDD a mis au point deux outils pour appuyer le développement des approches nationales des garanties :

Outil pour les approches nationales des garanties (CAST)

CAST est un outil Excel adaptable et orienté sur le processus, destiné à aider les pays à :

- Évaluer/planifier le développement et l'application de leur approche nationale des garanties en toute connaissance de cause ;
- Identifier, hiérarchiser et ordonnancer les étapes de l'approche nationale ;
- Identifier les ressources d'information disponibles ; et
- Clarifier la manière dont les processus relatifs à différentes initiatives sur les garanties correspondent les uns aux autres.

CAST peut être utilisé à chaque étape de planification des garanties.

Outil d'identification des avantages et des risques (BeRT)

BeRT – incluant un guide de l'animateur des ateliers de formation – est destiné à aider les pays à :

- Identifier les avantages et les risques associés aux P&M REDD+ au regard des garanties de Cancún ;
- Déterminer la manière dont les PLR du pays prennent déjà en compte les risques ou renforcent les avantages identifiés ;
- Identifier les lacunes des PLR qui auraient besoin d'être comblées afin de prendre en compte et de respecter les garanties de Cancún dans la mise en œuvre de la REDD+ ;
- Utiliser les informations sur les avantages et les risques liés à des P&M/options REDD+ spécifiques afin de décider, de manière réfléchie, des P&M à inclure dans les SN/PdA de la REDD+ ; et
- Alimenter le contenu du résumé des informations relatives à la façon dont les pays prennent en compte et respectent les garanties à travers les PLR existantes.

BeRT est un outil Excel qui contient trois modules (tableau 18) :

Tableau 18 Les trois modules de l'outil d'identification des avantages et des risques (BeRT)

Module 1	Objectif : documenter les P&M REDD+ envisagées dans le pays (ou si cela n'est pas encore clair, les P&M REDD+ qui pourraient être envisageables) et la manière dont ces P&M relèvent des cinq activités REDD+ listées par la CCNUCC. Résultat : tableau des P&M REDD+.
Module 2	Objectif : identifier les avantages et les risques potentiels des P&M REDD+ documentées dans le module 1. Résultat : tableau des avantages et des risques potentiels pour chacune des garanties de Cancún, avec une évaluation qualitative de l'impact et de la probabilité des avantages et des risques identifiés.
Module 3	Objectif : identifier les PLR existantes qui concernent les avantages et les risques ; identifier les lacunes de ces PLR ; et déterminer si certaines des PLR contreviennent aux garanties. Résultat : tableau des PLR existantes qui répondent aux garanties de Cancún, une évaluation sur la manière dont elles prennent en compte les avantages et les risques identifiés, ainsi qu'une liste des lacunes des PLR.



EXERCICE

Quelles sont les trois exigences fondamentales relatives aux garanties que les pays en développement doivent remplir afin de pouvoir éventuellement bénéficier des PAR ? Pouvez-vous citer les difficultés auxquelles les pays peuvent se trouver confrontés pour répondre à chacune de ces exigences ?

- i.
- ii.
- iii.



EXERCICE

Dans les cases ci-dessous, donnez quelques exemples des avantages et des risques potentiels associés aux P&M REDD+ adaptées à la situation de votre pays.

Politique ou mesure REDD+ :	
Avantages potentiels	Risques potentiels

Politique ou mesure REDD+ :	
Avantages potentiels	Risques potentiels



MESSAGES CLÉS DE CE MODULE

- Les sept garanties de Cancún sont des principes généraux ambitieux permettant de garantir que les activités REDD+ « ne nuisent pas » aux personnes ni à l'environnement et font « du bon travail », tout en renforçant les avantages sociaux et environnementaux.
- Les pays en développement cherchant à mettre en œuvre des SN/PdA pour la REDD+ dans le cadre de la CCNUCC doivent remplir trois exigences fondamentales relatives aux garanties afin de pouvoir éventuellement bénéficier des PAR :
- Mise en application des garanties – les pays doivent s'assurer que les P&M REDD+, indépendamment de leur source et de leur type de financement, sont mises en œuvre de manière conforme aux garanties de Cancún ;
- Système d'information sur les garanties (SIS) – les pays doivent développer un système permettant de fournir des informations sur la façon dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées ; et
- Résumé des informations – les pays doivent transmettre à la CCNUCC un résumé des informations sur la façon dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des actions REDD+.
- Les pays doivent décider de la façon dont les garanties seront appliquées – ou mises en pratique – en fonction de leur situation nationale. Il n'existe aucun modèle d'approche nationale ; chacune sera différente et reflètera les particularités des situations nationales ainsi que les objectifs généraux et l'étendue de l'application des garanties, selon la conception qu'en a le pays.
- Il existe deux principaux domaines de synergie entre les mesures de garanties et les autres piliers du Cadre de Varsovie : les SN/PdA et le SNSF. Dans les processus de SN/PdA et de garanties, une évaluation précoce des avantages et des risques environnementaux et sociaux des P&M REDD+ envisagées peut permettre de préciser le champ d'application des deux domaines de travail, et de renforcer la sélection et la conception des options stratégiques relatives aux SN/PdA. Les PLR identifiées comme étant pertinentes aux garanties peuvent aussi contribuer à la mise en œuvre globale de la REDD+, c'est-à-dire qu'elles peuvent faire partie des P&M décrites dans les SN/PdA. Le SNSF peut fournir des informations sur certaines des garanties de Cancún, par exemple sur le changement de la couverture forestière résultant des P&M REDD+ et notamment si des forêts naturelles sont en cours de conversion.



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE SUJET ?





Références et ressources

- Braña Varela, J., Lee, D., Rey, D., et Swan, S. (2014). REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information. Disponible sur : <http://www.merid.org/reddsafeguards>
- Ministère de l'Environnement du Brésil (2015). Summary of information on how the Cancun safeguards were addressed and respected by Brazil throughout the implementation of actions to reduce emissions from deforestation in the Amazon biome between 2006 and 2010. Ministry of the Environment, Secretariat for Climate Change and Environmental Quality, Department of Policies to Combat Deforestation and Climate Change and Forests Division, Brasilia. Disponible sur : http://redd.unfccc.int/files/brazil_safeguards_summary_final20150508.pdf
- CSE (2013). Principles, Criteria and Indicators for a System for Providing Information on REDD+ Safeguards Implementation (SIS-REDD+) in Indonesia. Centre for Standardization and Environment (CSE), Ministry of Forestry, and Forests and Climate Change Programme (FORCLIME), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Jakarta. Disponible sur : http://www.forclime.org/documents/publications/forclime/Book_of_Principles_Criteria_and_Indicators_for_REDD.pdf
- CONAFOR (2014). Designing a National Safeguards System in Mexico. Comisión Nacional Forestal (CONAFOR), Guadalajara. Disponible sur : <http://theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/designing-a-national-safeguards-system.pdf>
- Ecuador Ministerio del Ambiente, Conservación Internacional y ONU-REDD (2015). Diseño del Sistema de Información de Salvaguardas para REDD+. Ecuador Ministerio del Ambiente, Quito.
- RDC (2014). Emission Reductions Program Idea Note (ERPIN): Mai Ndombe REDD+ ER Program. Coordination Nationale REDD République Démocratique du Congo (CN-REDD) Kinshasa. Disponible sur : <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2015/June/FCPF%20Carbon%20Fund%20ER-PIN%20DRC%20Anglais%20Final%20version%20April%202014.pdf>
- RDC (2015). Participatory Self-Assessment of the Forest Carbon Partnership Facility's REDD+ Readiness Package in the Democratic Republic of the Congo: Final Report. Coordination Nationale REDD République Démocratique du Congo (CN-REDD) Kinshasa. Disponible sur : <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2015/April/DRC%20R-Package%20English.pdf>
- FONAFIFO (2015). Proposal for REDD's Safeguards Information System in REDD adopted by the COP 16 of the UN Framework Convention on Climate Change. Costa Rica National Forestry Financing Fund (FONAFIFO), San Jose. Disponible sur : http://www.fonafifo.go.cr/proyectos/finalizados/SIS-REDD_Summary.pdf
- REDD+ Social and Environmental Standards. Disponible sur : <http://www.redd-standards.org>
- Rey, D., Roberts, J., Korwin, S., Rivera, L., et Ribet, U. (2013). A Guide to Understanding and Implementing the UNFCCC REDD+ Safeguards: A Review of Relevant International Law. ClientEarth, Londres. Disponible sur : <http://www.clientearth.org/reports/a-guide-to-understanding-and-implementing-unfccc-redd+-safeguards.pdf>
- Rey, D. et Swan, S. (2014). A Country-Led Safeguards Approach: Guidelines for National REDD+ Programmes. SNV – The Netherlands Development Organisation, Ho Chi Minh City. Disponible sur : http://www.climatelawandpolicy.com/files/files_publications/Country-led_safeguards_approach_guidelines_for_national_REDD_programmes.pdf
- CCNUCC (2014). Decision Booklet REDD+. Disponible sur : https://unfccc.int/files/land_use_and_climate_change/redd/application/pdf/compilation_redd_decision_booklet_v1.1.pdf
- UN-REDD (2017). Note méthodologique du Programme ONU-REDD sur le genre. Disponible sur : <https://www.unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/global-gender-resources/17156-note-methodologique-du-programme-onu-redd-sur-le-genre.html>
- Programme ONU-REDD (2015). Asia-Pacific Information Note "Cancun Safeguards, SIS and Summary of Information". Disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&view=document&alias=14034-safegaurds-and-sis-information-note&category_slug=information-notes-andlessons-learned&Itemid=134

- Vidéos du Programme ONU-REDD : Safeguards and SIS lessons learned from Asia-Pacific, disponibles sur <http://www.unredd.net/announcements-and-news/2145-safeguard-and-sis-lessons-learned-shared-in-new-video.html>
- Safeguards lessons and experiences from Africa, disponible sur <http://www.unredd.net/announcements-and-news/2266-lessons-and-experiences-on-safeguards-from-africa.html>
- Women's Environment and Development Organization (WEDO) et Secrétariat pour les normes sociales et environnementales de la REDD+ (2013). From research to action, leaf by leaf: Getting gender right in REDD+ SES. Livrets 1 et 2. Disponibles sur : <http://www.redd-standards.org/key-issues/redd-ses-and-gender>
- UN-REDD Programme (2013). Note d'orientation sur l'égalité des sexes dans le cadre de la REDD+. Disponible sur : <https://unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/12863-guidance-note-gender-sensitive-redd-french-final-12863.html>

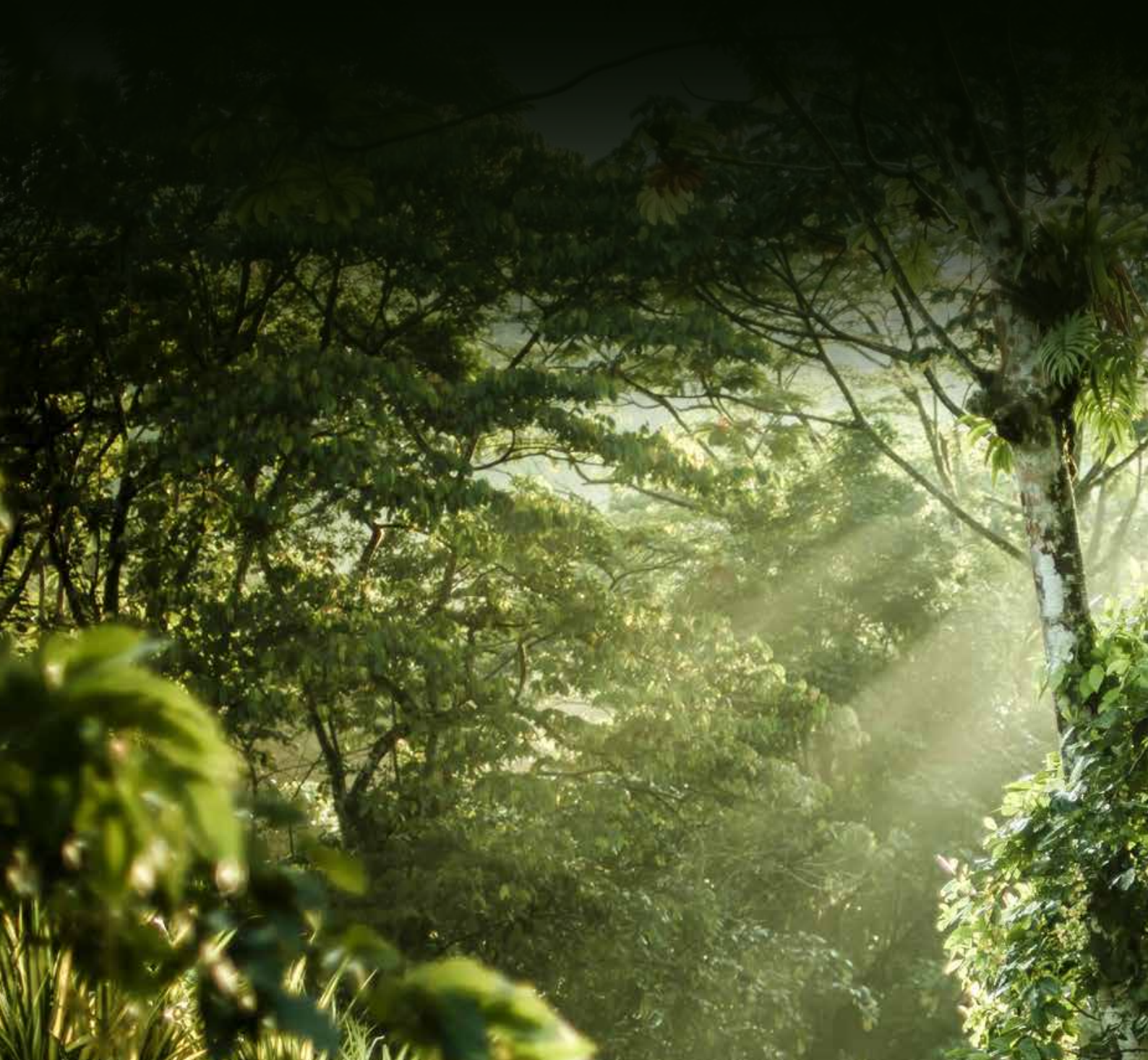
Ressources clés

Les ressources suivantes sont disponibles sur l'espace de travail collaboratif en ligne du Programme ONU-REDD, sur : <http://www.unredd.net/> :

- Technical Brief 2: Conceptual framework for country approaches to safeguards ([anglais](#)). Synthèse des approches de bonnes pratiques génériques relatives aux garanties en utilisant les dispositifs de gouvernance nationaux.
- Technical Resource Series 1 – REDD+ Safeguards Information Systems: Practical Design Considerations ([English/Français/Español](#)). Synthèse des points de vue des parties prenantes sur l'élaboration des SIS, en complément de l'orientation de la CCNUCC.
- Technical Brief 1: REDD+ Safeguards Information Systems: practical design considerations ([English/Français/Español](#)). Résumé du document précédent.
- Séries de ressources techniques 2 – Les approches nationales en matière de garanties pour la REDD+ – examen des expériences initiales et des leçons émergentes ([English/French/Spanish](#)). Synthèse des progrès concernant les exigences des garanties de la CCNUCC avec des fiches pays et des études de cas.
- Note d'information 4 – Les approches nationales en matière de garantie : Expériences initiales et leçons émergentes ([English/Français/Español](#)). Résumé du document précédent.
- Note d'information 5 - Summaries of information: How to demonstrate REDD+ safeguards are being addressed and respected ([English](#)). Approfondit l'orientation de la REDD+ et propose un contenu possible pour les résumés d'information en s'appuyant sur les principaux éléments des approches nationales des garanties.
- Outil d'identification des avantages et des risques ([BeRT](#)). Aide les pays REDD+ à : a) évaluer les avantages et les risques sociaux et environnementaux associés aux P&M REDD+ envisagées ; et b) analyser la façon dont les politiques, lois et réglementations en vigueur tiennent compte des garanties de Cancún.
- Outil pour les approches nationales des garanties ([CAST](#)). Un outil interactif qui aide les pays à planifier et revoir leur approche nationale des garanties par le biais de processus multipartites ; CAST est conçu pour être appliqué aux activités associées aux garanties mises en place par un pays et à aider celui-ci à identifier les outils et les ressources disponibles pour accompagner chaque activité ou domaine de travail.

Autres ressources en ligne

- Plateforme REDD+, sur <http://redd.unfccc.int/>. La plateforme de la CCNUCC pour partager les informations et les enseignements tirés des activités REDD+.
- Site de la CCNUCC, sur <https://unfccc.int/2860.php> (et non pas unfccc.int). Une source d'informations contextuelles sur la Convention et sur la REDD+.



PROGRAMME ONU-REDD | ACADÉMIE



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement



unitar

Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

Secrétariat du Programme ONU-REDD

International Environment House,
11-13 Chemin des Anémones,
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse.

Courriel : un-redd@un-redd.org

Site Internet : www.un-redd.org

Espace de travail : www.unredd.net

